

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF AGRICULTURE AND  
RURAL DEVELOPMENT

\*\*\*\*\*

**PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE  
ALIMENTAIRE AU CAMEROUN (PULCCA)**

**UNITE DE GESTION DU PROJET**

**PLAN POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES/COMMUNAUTÉS  
LOCALES TRADITIONNELLES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE  
HISTORIQUEMENT DÉFAVORISÉES**

**En implémentation**



**RAPPORT FINAL** Mai 2025

Table de Matières

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	6
LISTE DES TABLEAUX .....	8
LISTE DES PHOTOS .....	8
LISTE DES CARTES.....	8
LISTE DES ANNEXES .....	8
RESUME.....	9
ABSTRACT .....	11
1. INTRODUCTION.....	13
1.1 Contexte et Justification du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées .....	13
1.2 Objectifs général et spécifiques du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées .....	14
1.3 Les Composantes du projet PULCCA.....	15
1.4 Les zones d’intervention du PULCCA .....	15
2. Méthodologie.....	16
2.1 Les méthodes de collecte de données.....	16
2.2 Les outils de collecte de données .....	18
3. Présentation du cadre juridique et institutionnel relatif à la promotion et à la protection des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées et des Résultats de l’Evaluation sociale ciblée .....	19
3.1 Le cadre juridique et institutionnel relatif à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun.....	19
3.1.1 Le cadre juridique relatif à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones.....	19
3.1.1.1 <i>Le cadre juridique International de protection et de promotion des droits des peuples autochtones</i> .....	19
3.1.1.2 <i>Le cadre juridique Régional de protection et de promotion des droits des peuples autochtones</i> .....	20

3.1.1.3 <i>Le cadre juridique National de protection et de promotion des droits des peuples autochtones</i> .....	21
3.1.2 Le cadre institutionnel relatif à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun.....	22
3.2 Les données de référence relatives aux peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées .....	23
3.2.1 Localisation des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées au Cameroun et Démographie.....	23
3.2.2 Caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturels des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées dans la région de l'Est.....	24
3.2.2.1 Identification des villages abritant les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées dans la Région de l'Est Cameroun .....	24
3.2.2.2 Modes de vie des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées dans la région de l'Est .....	25
3.2.2.3 L'habitat .....	25
3.2.2.4 Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées et culture .....	26
3.2.2.5 Accès à l'éducation .....	26
3.2.2.6 Accès aux soins de santé.....	27
3.2.2.7 Accès à l'eau potable.....	27
3.2.2.8 Activités socio-économiques des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées .....	28
3.2.2.8.1 Agriculture.....	28
3.2.2.8.2 Elevage.....	28
3.2.2.8.3 Pêche et Chasse .....	29
3.2.2.8.4 Cueillette .....	29
3.2.2.8.5 Les emplois temporaires.....	30
4. Les résultats de la consultation avec les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisés.....	31
4.1 La perception du projet par les peuples autochtones consultés .....	31
4.2 Les défis auxquels font face les Peuples autochtones .....	31

4.2.1	L'accès à la terre.....	31
4.2.2	<i>Les Violences Basées sur le Genre (VBG)</i> .....	32
4.2.3	<i>L'alcoolisme</i> .....	32
4.2.4	<i>Accès à la citoyenneté</i> .....	32
4.2.5	Les relations Bantou -Populations autochtones .....	33
5.1	La langue de la consultation.....	35
5.2	les périodes et délais d'information relatifs aux réunions/activités.....	35
5.3	Les durées idéales de réunion.....	36
5.5	Prise en compte de la dimension genre.....	36
5.6	Suivi de proximité .....	36
6.	Impacts potentiels du projet PULCCA sur les peuples autochtones, mesures d'atténuation et analyse.....	38
6.1	Risques, Impacts et mesures d'atténuation et de bonification du projet PULCCA sur les Peuples autochtones .....	38
6.2	Analyse des impacts du projet PULCCA sur les peuples autochtones.....	49
6.2.1	<i>Analyse des risques et impacts positifs du projet PULCCA</i> .....	49
6.2.2	<i>Analyse des risques, impacts négatifs du projet PULCCA et mesures d'atténuation</i> ....	51
7.2	Les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du Plan pour les Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.....	57
7.2	La participation des peuples autochtones dans le cadre de la mise en œuvre du projet PULCCA.....	58
8.	<b>Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées</b> .....	60
8.1	Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes .....	60
8.2	Les types de plaignants .....	60
8.3	Typologie de plaintes .....	60
8.4	Le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP).....	60
8.5	Traitement des Plaintes pendant la phase de mise en œuvre du Projet.....	61

<i>8.5.1 Enregistrement des plaintes</i> .....	61
<i>8.5.2 Traitement et réponses aux plaintes</i> .....	61
<i>8.5.3 Recours à la justice</i> .....	62
<i>8.5.4 Clôture et archivage</i> .....	62
<b>8.6 Traitement des plaintes relatives aux Violences Basées sur le Genre</b> .....	62
<b>8.7 Sensibilisation sur le MGP</b> .....	63
<b>8.8 Suivi évaluation du MGP</b> .....	63
<b>9.2 Etablissement des rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées</b> .....	75
<b>9.3 Moyens de prise en compte des avis des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées touchés par le projet</b> .....	76

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AGR</b>	: Activités Génératrices de Revenus
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>CES</b>	: Cadre Environnemental et Social
<b>CGES</b>	: Cadre de Gestion Environnemental et Social
<b>CH</b>	: Cadre Harmonisé
<b>CLGP</b>	: Comité Local de Gestion des Plaintes
<b>CNI</b>	: Carte Nationale d'Identité
<b>CPPA</b>	: Cadre pour Planification des Peuples Autochtones
<b>EAS</b>	: Exploitation et Abus Sexuel
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FIPCAM</b>	: Fabrique Camerounaise de Parquet
<b>GRUMCAM</b>	: Grummes du Cameroun
<b>HIMO</b>	: Haute Intensité de Main d'Oeuvre
<b>HS</b>	: Harcèlement Sexuel
<b>IPP</b>	: Indigenous Peoples' Plan
<b>IST</b>	: Infections Sexuellement Transmises
<b>MINADER</b>	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINAS</b>	: Ministère des Affaires Sociales
<b>MINEDUB</b>	: Ministère de l'Education de Base
<b>MINEPDED</b>	: Ministère de l'Environnement de la Protection de la nature et du Développement Durable
<b>MINEPIA</b>	: Ministère de l'Élevage, des Pêches des Industries Animales
<b>NES</b>	: Normes Environnementales et Sociales
<b>PA</b>	: Peuples Autochtones
<b>PAM</b>	: Programme Alimentaire Mondial
<b>PIU</b>	: Project Management Unit
<b>PNDP</b>	: Programme National de Développement Participatif
<b>PPA</b>	: Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées

<b>PRODEL</b>	: Projet de Développement de l'Elevage au Cameroun
<b>PULCCA</b>	: Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire
<b>RACOPY</b>	: Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées Forestiers d'Afrique Centrale
<b>SAS</b>	: Service de Action Sociale
<b>SIDA</b>	: Syndrome Immuno Déficience Acquise
<b>TdR</b>	: Termes de Référence
<b>TMC</b>	: Transfert Monétaire conditionnel
<b>UFA</b>	: Unité Forestière d'Aménagement
<b>UGP</b>	: Unité de Gestion du Projet
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Liste des villages visités pendant les consultations.....	17
Tableau 2: Matrice des Risques, Impacts et mesures d'atténuation et de bonification du projet PULCCA sur les Peuples autochtones.....	39
Tableau 3 : Calendrier de mise en œuvre du PPA du projet PULCCA .....	56
Tableau 4: Cadre logique du projet PULCCA .....	64

## **LISTE DES PHOTOS**

Photo 1: Photo de famille après la consultation avec les PA.....	17
Photo 2: Focus Group avec les PA du village Massiang-Boumba et Ngoko-03.06.2024.....	17
Photo 3 : Photo de famille avec les PA du village Djibot-Kadey (Axe Abong Mbang-Lomié)-05.06.2024.....	17
Photo 4: Types d'habitats observés dans les campements visités respectivement à Massiang, Yola et Ndélé.....	26

## **LISTE DES CARTES**

<u>Carte 1 : Carte de localisation des peuples autochtones des forêts (CPPA, 2022).....</u>	24
---	----

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1: Grille d'évaluation du niveau de mise en œuvre des exigences relatives a la mise en œuvre du PPA dans le cadre du PULCCA_2025 .....	77
Annexe 2: Fiche d'enregistrement et de traitement des plaintes1. Informations sur le CLGP/Organisation .....	85

## RESUME

Le projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA), mis en œuvre par le gouvernement du Cameroun et la Banque Mondiale a pour objectif principal de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'augmenter la résilience aux chocs climatiques des ménages et des producteurs ciblés. Il couvre 06 régions au Cameroun en l'occurrence : le Nord, l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest, le Sud-ouest, l'Adamaoua et l'Est. Le projet s'organise autour de quatre (04) principales Composantes à savoir : (i) le soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience, (ii) le renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle et, (iii) : l'appui au renforcement des capacités gouvernementales de suivi des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques pour la résilience climatique, (iv) la gestion, le suivi et l'évaluation du projet.

Conformément aux termes de la Norme Environnementale et Sociale n°7 de la Banque Mondiale (BM), tous les projets susceptibles d'avoir des impacts potentiels sur les peuples autochtones doivent faire l'objet d'un plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PPA). Au regard des critères développés par la BM dans la NES 7, les Baka, localisés dans la région de l'Est Cameroun sont considérés comme les peuples autochtones. De ce fait, l'élaboration d'un PPA s'avère une exigence dans le cadre du PULCCA. L'objectif général du présent PPA est de s'assurer que le PULCCA puisse bénéficier aux PA au même titre qu'aux Bantou et que le projet n'ait pas d'impacts négatifs sur leur environnement et leur culture mais surtout que les bénéfices apportés soient économiquement, culturellement et socialement appropriés.

La méthodologie utilisée dans le cadre de l'élaboration de ce PPA a consisté à mener une évaluation sociale à l'aide d'outils tels que la revue de la littérature, des entretiens avec des personnes ressources ainsi que des consultations sous forme de focus group dans 08 villages/campements de peuples autochtones repartis entre les départements de la Boumba et Ngoko (03), du Haut Nyong (03) et de la Kadey (02), Région de l'Est. Au cours des consultations couplées à des observations, les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ont été édifiés sur le projet. Les potentiels impacts ainsi que les avis et attentes des peuples autochtones vis-à-vis du projet ont été recueillis. Des informations de base sur leurs modes de vie, les opportunités disponibles ainsi leurs besoins ont également été collectées.

Le présent plan vient en régularisation en vue de documenter la situation de la prise en compte des peuples autochtones aux avantages du projet PULCCA. Ce plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PPA) est mis sur une durée d'un an (Janvier -décembre 2025), plutôt que sur six mois (Juin-Décembre 2025). La mise en œuvre du PULCCA va engendrer plusieurs impacts aussi bien sur le plan socio-culturel, économique, qu'environnemental. Au rang des impacts positifs, on retrouve entre autres : l'amélioration de la sécurité alimentaire/résilience économique des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées. Les impacts négatifs significatifs sont entre autres : les discriminations envers les PA, les risques d'intoxication des élèves par les aliments distribués dans les cantines scolaires, l'augmentation des cas de violences basées sur le genre, la perte de certaines valeurs culturelles dues à la réduction des fréquences et de la durée des séjours des PA en forêt.

La synthèse des informations collectées ont permis d'élaborer un PPA qui s'articule autour de 04 principaux axes stratégiques :

- **Axe stratégique 1** : Renforcement de la résilience alimentaire et économique des PA ;
- **Axe stratégique 2** : Aménagement et restauration des infrastructures relatives à la production
- **Axe stratégique 3** : Formations et renforcement de capacités des PA et autres parties prenantes en techniques de production durable
- **Axe stratégique 4** : Amélioration du vivre ensemble entre Bantous et PA

Tout au long de la phase de mise en œuvre du PULCCA, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ainsi que les Partenaires de mise en œuvre (FAO et PAM) devront s'atteler à effectuer un suivi plus rapproché auprès des PA bénéficiaires afin de s'assurer que les défis rencontrés soient rapidement soldés. De plus, le Mécanisme de Gestion des Plaintes permettra aux PA de faire entendre leurs plaintes d'une manière culturellement appropriée.

Le budget proposé pour la mise en œuvre du PPA s'élève à 120 817 091 FCFA (Cent Vingt Millions Huit Cent Dix Sept Mille Quatre Vingt Onze) sur 01 an.

La mise en œuvre de toutes les actions proposées et des recommandations formulées dans ce cadre contribuera à la durabilité et à la pérennité du projet.

## ABSTRACT

The Emergency Project to Combat the Food Crisis in Cameroon (PULCCA), implemented by the Government of Cameroon and the World Bank, has the main objective of strengthening food and nutritional security and increasing the resilience of targeted households and producers to climate shocks. It covers six regions in Cameroon, namely: the North, the Far North, the Northwest, the Southwest, Adamaoua and the East. The project is organized around four (04) main components, namely: (i) support for food and nutrition stabilization of the rapid response for early recovery and resilience building, (ii) strengthening the production capacities of smallholder farmers through crop and livestock support for climate and nutrition resilience and, (iii): support for strengthening government capacities for monitoring food security crises, information systems and agrometeorological services for climate resilience, (iv) project management, monitoring and evaluation.

In accordance with the terms of the World Bank (WB) Environmental and Social Framework (ESF) N<sup>o</sup>. 7, all projects likely to have potential impacts on Indigenous Peoples must be the subject of an Indigenous Peoples/Sub-Saharan African Historically Underserved Traditional Local Communities and Broader Development Planning (IPP). According to the criteria developed by the World Bank in ESF n<sup>o</sup> 7, the Baka, located in the Eastern Region of Cameroon, are considered as indigenous peoples. Therefore, the development of an IPP is a requirement within the framework of the PULCCA. The overall objective of the IPP is to ensure that the PULCCA benefits indigenous peoples in the same way as the Bantu and that the project does not have negative impacts on their environment and culture, but above all, that the benefits provided are economically, culturally, and socially appropriate.

The methodology used in this study consisted of conducting a social assessment using tools such as a literature review, interviews with key informants, and focus group consultations in eight villages/camps of indigenous peoples spread across the departments of Boumba and Ngoko (03), Haut Nyong (03), and Kadey (02). During consultations and observations, indigenous peoples were informed about the project. Potential impacts, as well as their opinions and expectations regarding the project, were gathered. Basic information on their lifestyles, available opportunities, and needs was also collected.

The plan documents the situation of indigenous peoples' inclusion to the project's benefits over a one-year duration of the IPP (January to December 2025), rather than six months from now until the project's closure in December (June to December 2025). The implementation of the PULCCA

will generate several impacts, both socio-culturally and economically, as well as environmentally. Positive impacts include, among others, improved food security and economic resilience among indigenous peoples. Significant negative impacts include: discrimination against PAs, the risks of poisoning of students by food distributed in school canteens, the increase in cases of gender-based violence, the loss of certain cultural values due to the reduction in the frequency and duration of PA stays in the forest.

The synthesis of the information collected made it possible to develop an Indigenous Peoples/Sub-Saharan African Historically Underserved Traditional Local Communities and Broader Development Planning structured around four main strategic axes:

- Strategic axis 1: Strengthening the food and economic resilience of indigenous peoples; •
- Strategic Axis 2: Development and restoration of production-related infrastructure
- Strategic Axis 3: Training and capacity building for indigenous peoples and other stakeholders in sustainable production techniques
- Strategic Axis 4: Improving coexistence between Bantu and indigenous peoples

Throughout the PULCCA implementation phase, the Project Management Unit (PMU) and the implementing partners (FAO and WFP) will work to monitor beneficiary indigenous peoples more closely to ensure that challenges are quickly addressed. In addition, the Complaints Management Mechanism will enable indigenous peoples to voice their complaints in a culturally appropriate manner.

The proposed budget for the implementation of the Indigenous Peoples/Sub-Saharan African Historically Underserved Traditional Local Communities and Broader Development Planning is 120,817,091 XAF (One Hundred Twenty Million, Eight Hundred Seventeen Thousand, Ninety-One) over one year. The implementation of all the actions proposed and recommendations made within this framework will contribute to the sustainability and perpetuation of the project.

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Contexte et Justification du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées

Le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA) a pour objectif de répondre de manière urgente à l'atténuation des impacts à court terme de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à ses facteurs à moyen terme pour renforcer la résilience économique, climatique et communautaire dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

L'analyse des activités prévues dans le cadre du projet PULCCA a démontré que la mise en œuvre des activités du projet va déclencher toutes les Normes environnementales et sociales (NES), à l'exception de la NES 9.

Le titre 10 de la norme 07 sur les peuples autochtones/communautés locales historiquement défavorisées d'Afrique Centrale stipule que : *« Si la Banque mondiale détermine que des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées sont présents dans la zone du projet ou démontrent un attachement collectif pour cette zone, elle peut exiger de l'Emprunteur qu'il recueille l'avis de spécialistes compétents afin de satisfaire aux exigences de la présente NES en matière de consultation, de formulation de plans ou autres »*. Le Cadre de planification des peuples autochtones du projet PULCCA ainsi que la mission exploratoire de juin 2024 ont permis de déterminer avec certitude la présence de peuples autochtones Baka dans l'une des régions cibles du projet en l'occurrence la région de l'Est. Ainsi, dans la région de l'Est Cameroun, on retrouve des Baka dans 03 départements sur les 04 que compte la région : Départements du Haut Nyong, de la Kadey et de la Boumba et Ngoko. On ne retrouve pas de peuples autochtones dans le département du Lom et Djerem.

C'est dans cette mouvance que la NES 7 : Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PA) s'applique dans le cadre du projet PULCCA. Elle prescrit dans son titre 17 que, lorsque la présence des peuples autochtones dans la zone du projet est confirmée *« L'Emprunteur préparera un plan assorti d'un calendrier précis, tel qu'un Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées qui indiquera les mesures ou les actions proposées »*.

La nature des activités dominantes, le mode de vie des Peuples autochtones, ainsi que le déficit d'accès à l'information, peuvent être des facteurs favorables à leur exclusion involontaire aux retombées socioéconomiques des projets de développement. Une bonne compréhension des dynamiques sociales et des facteurs de vulnérabilité des peuples autochtones dans les zones

d'interventions du PULCCA permettra de mieux adresser leurs préoccupations et de formuler des mesures d'atténuation et de bonification à mettre en œuvre par le projet pour une meilleure inclusion et prise en compte des Peuples Autochtones.

Le présent Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PPA) est produit afin de décrire les mesures à mettre en œuvre en vue d'atténuer ou de bonifier les impacts du projet PULCCA sur les peuples autochtones (PPA) touchés. Il vient en régularisation en vue de documenter la situation de la prise en compte des peuples autochtones aux avantages du projet PULCCA. Ce plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PPA) est mis sur une durée d'un an (Janvier -décembre 2025), plutôt que sur six mois (Juin-Décembre 2025).

## **1.2 Objectifs général et spécifiques du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées**

L'objectif général du présent Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées est de s'assurer que le processus de développement proposé par le PULCCA puisse bénéficier aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées au même titre qu'aux autres communautés, et n'ait pas d'impact négatif sur leur environnement et leur culture. Il s'agit notamment de s'assurer que les bénéfices apportés aux peuples autochtones par le PULCCA soient économiquement, culturellement et socialement appropriés.

Plus spécifiquement, le PPA vise à :

- Veiller à ce que le processus de développement du projet PULCCA favorise le plein respect des droits de la personne, de la dignité, des aspirations, de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance reposant sur les ressources naturelles ;
- Éviter les effets néfastes du programme, ou les minimiser, les atténuer et/ou les compenser
- Promouvoir les avantages et les opportunités qu'offre le développement durable d'une manière qui soit respectueuse de la culture et solidaire ;
- Améliorer la conception du projet et promouvoir l'adhésion des peuples autochtones en établissant et en entretenant des relations constantes fondées sur des consultations approfondies tout au long du cycle de vie du projet PULCCA ;
- Assurer un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, le cas échéant et ;

- Reconnaître, respecter et préserver la culture, le savoir et les pratiques des PA, et leur donner la possibilité de s'adapter aux changements suivant les modalités et les délais qui leur conviennent.

### 1.3 Les Composantes du projet PULCCA

Le PULCCA s'organise à cet effet autour de 05 principales composantes :

- **Composante 1** : « Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience » qui vise à répondre aux besoins immédiats d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées par le projet ;
- **Composante 2** : « Renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle » dont l'objectif est d'améliorer la production durable, y compris la gestion post-récolte, la transformation et l'accès au marché des producteurs ;
- **Composante 3** : « Appui au renforcement des capacités gouvernementales de suivi des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agro météorologiques » à travers le renforcement des systèmes d'information et la capacité de préparation de sorte que le Cameroun puisse minimiser les coûts humanitaires et socio-économiques des futures crises de sécurité alimentaire ;
- **Composante 4** : « Coordination, gestion, communication, et suivi du Projet » qui prendra en charge les coûts de mise en œuvre des activités du Projet, y compris l'élaboration de plans de travail et de budgets annuels, la gestion financière et la passation des marchés, le respect des garanties, le suivi et l'évaluation (S&E) du projet, l'engagement des citoyens ainsi qu'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- **Composante 5** : « Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) ».

### 1.4 Les zones d'intervention du PULCCA

Le projet PULCCA couvre 06 des 10 régions du Cameroun : Extrême Nord, Nord, Adamaoua, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Est. De toutes ces 06 régions, la Région de l'Est est la seule où on retrouve des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées tels que décrit par les critères développés par la Banque Mondiale dans sa Norme Environnementale et Sociale n°7.

## 2. Méthodologie

### 2.1 Les méthodes de collecte de données

En juin 2024, une mission de la Banque mondiale et de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) PULCCA s'est déroulée dans la région de l'est et a permis de collecter la majorité des données présentées dans ce rapport. La mission s'est articulée autour de 03 principales étapes : Formation des OSC et administrations impliquées dans la promotion et la protection des droits des PA, ii) Identification des villages/campements abritant les Baka dans la région de l'Est et iii) Evaluation sociale rapide d'un échantillon de villages dans les trois départements abritant les peuples autochtones Baka à l'Est Cameroun. La méthodologie déployée au cours de cette phase de collecte de données cumulait revue de la littérature, les focus groups/entretiens individuels et l'observation.

#### ○ *La formation des parties prenantes potentiellement concernées par le PPA*

La formation qui s'est tenue du 29 au 30 juin 2024 à Bertoua avait un objectif triple : i) d'approfondir les connaissances des acteurs présents sur les exigences de la NES 07 et du cadre juridique relatif à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun ii) Faire valider les termes de références du PPA par les parties prenantes et iii) discuter et valider la liste des villages PA proposés par l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Au total, 31 personnes dont 12 femmes et 19 hommes ont participé à la formation. Ensemble, ils représentaient 04 catégories de parties prenantes : administration régionale (02), administration locale (14), des ONG (09), les agences de coopération internationales (04) et des consultants (02). La formation a été couplée avec des entretiens avec des personnes ressources.

#### ○ *Echantillonnage des villages à consulter*

L'objectif de l'évaluation sociale ciblée était entre autres i) d'analyser le cadre juridique et institutionnel de la promotion et de la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun, ii) de recueillir les données sur les conditions démographiques, socio-économiques et culturelles des peuples autochtones de la région de l'Est et iii) d'identifier les impacts positifs/négatifs potentiels du projet PULCCA sur les conditions de vie des peuples autochtones ainsi que iv) les mesures d'atténuation et de bonification. Au cours de l'évaluation sociale, un échantillon de 08 villages Baka tous localisés dans la région de l'Est, ont également été consultés. Quatre critères de sélection des villages à consulter dans le cadre du PPA ont été développés : i) Accessibilité du village/campement, ii) Présence d'une ONG qui mène des activités en faveur des Peuples autochtones Baka, iii) Nombre de ménages/démographie du village/campement et proximité des villages, iv) Mode de vie (sédentaires/transhumants/nomades). La liste des villages/campements visités (08) figure ci-dessous :

**Tableau 1: Liste des villages visités pendant les consultations**

N°	Départements	Villages
1	Boumba et Ngoko	Madjoué
2		Massiang
3		Modoumo
4	Kadey	Yola
5		Ndélélé
6	Haut Nyong	Missoume
7		Ndjobot
8		Zoguella

Au total, 08 villages dont 03 dans la Boumba et Ngoko et le Haut Nyong et 02 dans la Kadey, tous mixtes, ont été visités pendant cette étude. Dans chaque village/Campement visité, un focus group a été réalisé avec les peuples autochtones, excepté dans le village Zoguella (Haut Nyong) où l'équipe n'a pas pu rencontrer les PA, tous en forêt. Dans la plupart des campements, selon les circonstances, des entretiens séparés ont été menés de manière plus poussée avec les femmes concernant les violences basées sur le genre dont elles sont victimes au quotidien. De manière générale, les consultations ont entre autres permis d'aborder la présentation du PULCCA, les attentes des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PA) vis-à-vis du PULCCA, les défis auxquels font face les PA, les modes de vie des PA, l'accès à la terre et les activités menées par les PA.



*Photo 1: Photo de famille après la consultation avec les PA du village Madjoué- Boumba et Ngoko -03.06.2024*



*Photo 2: Focus Group avec les PA du village Massiang- Boumba et Ngoko-03.06.2024*



*Photo 3 : Photo de famille avec les PA du village Djibot-Kadey (Axe Abong Mbang-Lomié)-05.06.2024*

## 2.2 Les outils de collecte de données

Les principaux outils de collecte de données utilisés dans le cadre de ce Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées étaient la revue documentaire, les guides d'entretien, les observations.

### ○ **La revue documentaire**

Dans le cadre de l'élaboration de ce PPA, les données ont été collectées sur internet ou auprès de de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) en vue de mieux comprendre le projet, le contexte de la zone d'étude ainsi que les rôles des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet. Ces documents étaient entre autres le Cadre de Planification des Peuples Autochtones (CPPA) du projet PULCCA, le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) du projet PULCCA, l'aide-mémoire de la mission d'appui à la mise en œuvre du projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire (Cr 7116-CM) du 13 – 17 novembre 2023, la norme environnementale et sociale n°7...

### ○ **Les guides d'entretien**

Des guides d'entretien ont été utilisés avec la délégation régionale du MINADER ainsi que les personnes ressources du MINAS. Des entretiens informels ont aussi été menés avec les personnes ressources des ONG et quelques membres de la communauté autochtone.

### ○ **Les observations**

Les observations ont également été utilisés entre autres en vue d'apprécier la qualité de l'habitat, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) alimentaires collectés par les peuples autochtones, les modes de consommation et des voies d'accès aux campements visités... Les observations ont également permis de capturer les défis se posant avec acuité dans les campements (Alcoolisme, violences physiques et verbales...)

### **3. Présentation du cadre juridique et institutionnel relatif à la promotion et à la protection des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées et des Résultats de l'Evaluation sociale ciblée**

L'évaluation sociale ciblée s'articule autour du cadre juridique et institutionnel relationnel aux peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées au Cameroun. Elle présente aussi la synthèse des observations faites sur le terrain, des entretiens réalisés sous forme de focus groups avec les PA ainsi que des données collectées via la revue documentaire.

#### **3.1 Le cadre juridique et institutionnel relatif à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun**

##### **3.1.1 Le cadre juridique relatif à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun**

Le cadre légal et réglementaire relatif à la promotion et la protection des droits peuples autochtones au Cameroun est constitué de :

- Les conventions et traités internationaux et sous régionaux ratifiés par le Cameroun
- Les textes légaux et réglementaires nationaux

##### ***3.1.1.1 Le cadre juridique International de protection et de promotion des droits des peuples autochtones***

Le Cameroun a ratifié plusieurs textes internationaux relatifs aux droits de l'homme en général et aux Peuples Autochtones en particulier. Au rang de ces instruments juridiques internationaux figurent entre autres :

- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPP) adoptée le 13 septembre 2007. L'article 8 oblige les États à mettre en place des mesures visant à protéger les Peuples Autochtones contre : (i) toute atteinte à leur intégrité, culture, identité ethnique ; (ii) la dépossession de leurs terres, territoires et ressources ; (iii) tout transfert forcé de population ; (iv) toute assimilation forcée ; (v) tout acte de propagande dirigée contre eux. L'article 10 précise qu'aucune réinstallation de ces groupes sociaux ne peut s'effectuer sans leur consentement libre, préalable et éclairé et indemnisation juste et équitable. L'article 12 donne aux peuples autochtones le droit : - de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtone. L'article 32 oblige les États à obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé avant d'approuver tout projet ayant des incidences sur leurs terres,

territoires et ressources et à établir des mécanismes visant à assurer une réparation juste et équitable. L'article 1er de la DNUDPP dispose que « Les Peuples Autochtones ont le droit, à titre collectif ou individuel, de jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international relatif aux droits de l'homme. ».

- La Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant adoptée en 1989 et ratifiée par le Cameroun en 1993. L'article 30 de cette convention stipule que : « *Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.* ».
- La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique : L'article 8 (j) affirme le droit des communautés autochtones et locales au respect, à la préservation et au maintien des connaissances, innovations et pratiques qui incarnent les modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages en découlant.
- La convention n° 111 de l'OIT sur la discrimination dans l'emploi et la profession a été ratifiée par le Cameroun le 13 mai 1988. Elle fournit un cadre important pour promouvoir le droit des hommes et des femmes autochtones à l'égalité et au travail décent dans l'esprit de la convention n° 169 de l'OIT et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

D'autres textes internationaux de protection et de promotion des droits des peuples autochtones sont entre autres : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 16 décembre 1966, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée le 21 décembre 1965, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes adoptée le 18 décembre 1979, la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi adoptée en 1973 et ratifiée par le Cameroun en 2001, la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants adoptée en 1999...

### ***3.1.1.2 Le cadre juridique Régional de protection et de promotion des droits des peuples autochtones***

Au niveau du continent africain, le Cameroun a ratifié un certain nombre de textes en vue de la promotion et de la protection des droits des peuples autochtones. On retrouve entre autres dans cette catégorie :

La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui précise en son article 23 que « *les peuples ont droit à la paix et à la sécurité tant sur le plan national qu'un international* ». L'article 28, de cette charte dispose que : « *Chaque individu a le devoir de respecter et de considérer ses semblables sans discrimination*

*aucune, et d'entretenir avec eux des relations qui permettent de promouvoir, de sauvegarder et de renforcer le respect et la tolérance réciproques ».*

Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes ou Protocole de Maputo. Il a été ratifié par le Cameroun en mai 2009. Ce protocole garantit les droits fondamentaux des femmes et aborde les questions spécifiques concernant les femmes africaines. Il reconnaît aux africaines une protection contre toutes formes de discrimination et de violence. L'article 24 souligne l'engagement des Etats Parties – dont le Cameroun – à assurer la protection des femmes issues des populations marginales, à leur garantir un cadre adapté à leur condition et en rapport avec leurs besoins.

### ***3.1.1.3 Le cadre juridique National de protection et de promotion des droits des peuples autochtones***

Le Cameroun ne dispose pas d'un cadre juridique spécifique à la protection et à la promotion des droits des peuples autochtones toutefois, le pays a internalisé la majorité des textes internationaux ratifiés au niveau international et régional dans son cadre juridique national. Ainsi, on retrouve :

La Constitution du 18 janvier 1996 de la République du Cameroun qui stipule dans son préambule que : « *l'État assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi* ».

La Loi n°2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune : La nouvelle loi forestière au Cameroun vise à améliorer la gestion des forêts et à mieux reconnaître les droits des populations locales et autochtones. Elle introduit des aires protégées communautaires, gérées selon les usages locaux, et vise à assurer une participation plus active des populations dans la gestion des ressources forestières.

- Reconnaissance des droits des peuples autochtones : La loi cherche à prendre en compte les droits spécifiques des peuples autochtones, tels que leur droit à la conservation et à la protection de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources naturelles.
- Déclaration sur les droits des peuples autochtones : La loi reflète les avancées internationales dans ce domaine, en particulier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui reconnaît leurs droits fondamentaux.
- Revenus des activités forestières : La loi prévoit des mécanismes de redistribution des revenus des activités forestières pour les communautés locales et les populations autochtones.
- Gestion participative : La loi promeut une gestion participative des ressources forestières, où les communautés locales et les peuples autochtones sont impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets

La Loi 2024/019 du 23/12/2024 régissant la pêche et l'aquaculture. Cette loi adresse l'ensemble des règles relatives à l'exploitation, à la conservation, à la protection et à la mise en valeur des ressources halieutiques, dans l'ensemble des eaux maritimes et continentales sous juridiction du Cameroun. Elle prend en compte les droits d'usage des populations riveraines. Les peuples autochtones étant prises en compte dans ce groupe.

La Loi n° 2021/014 du 9 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation stipule en son article 6 que : « *Les connaissances traditionnelles associées appartiennent aux populations autochtones et communautés locales qui les ont élaborées, préservées et transmises, de génération en génération, ou à des individus identifiés par elles en leur sein* ».

L'ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974, a introduit un système de droit foncier qui privilégie l'immatriculation des terres. Cela signifie que seuls les propriétaires ayant obtenu un titre de propriété officiel (un titre immatriculé) sont considérés comme propriétaires légitimes. Les droits fonciers traditionnels, qui reposent sur des pratiques et des coutumes ancestrales, sont ainsi mis de côté, ce qui crée une situation complexe pour les peuples autochtones.

### **3.1.2 Le cadre institutionnel relatif à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun**

Le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement au Cameroun reconnaît que le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) a pour mission régalienne, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des Personnes Socialement Vulnérables au rang desquelles figurent les peuples Autochtones.

Au niveau local, les peuples autochtones sont encadrés par les délégations régionales ainsi que les services d'actions sociales des délégations départementales du MINAS. La promotion et la protection des droits des peuples autochtones est aussi du ressort d'autres départements ministériels à l'instar du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEPDED), Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)... On retrouve aussi au Cameroun des acteurs et actrices du secteur privé (Entreprises forestières : Pallisco, Grumes du Cameroun (GRUMCAM), FIPCAM...), des partenaires techniques et financiers à l'instar de l'Organisation Internationale du Travail ou encore de la Banque Mondiale qui, dans le cadre de tous les projets financés, exigent l'élaboration d'un Cadre de Planification des Peuples Autochtones ainsi que d'un Plan de Développement des Peuples Autochtones quand le projet est susceptible d'avoir des impacts négatifs et/ou positifs sur ces derniers.

On retrouve aussi au Cameroun des ONG Internationales qui encadrent les PA. Il s'agit en l'occurrence de : FPP (Forest People Program), Well Grounded (Programme de leadership autochtone), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le World Wildlife Fund (WWF), le World Conservation Society (WCS), le FAO (Food Agricultural Organisation) ...

Au niveau national, il existe des ONG impliquées dans la promotion et la protection des droits des Peuples Autochtones comme GDA (Green Development Advocates (GDA), Fusion Nature, AAFEBEN (Appui à l'Auto-Promotion de la Femme de Boumba et Ngoko), Okani, RACOPY (Réseau Recherche-Actions Concertées Pygmées), ROSE (Réseau des ONG du Sud Est), plateforme Gbagbandi, Alliance G-SAC... La plupart des acteurs sus cités sont impliqués dans des activités d'appui à l'éducation et la citoyenneté, accès à l'eau potable, aux de santé, appui agricole, appui à l'autonomisation... Toutefois, il convient de noter que ces actions restent pour la plupart ponctuelles et isolées car fortement dépendantes des financements des bailleurs de fonds.

### **3.2 Les données de référence relatives aux peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées**

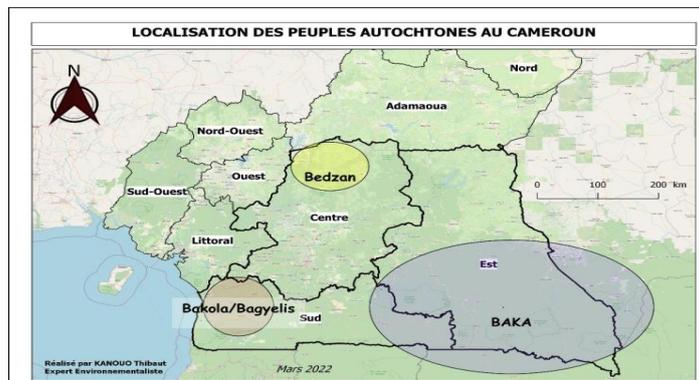
#### **3.2.1 Localisation des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées au Cameroun et Démographie**

Le Cameroun ne dispose pas d'une définition officielle du terme « Peuples Autochtones ». Toutefois, les publications du Ministère de tutelle des Peuples Autochtones en l'occurrence, le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), mentionnent au Cameroun quatre (04) principaux groupes peuples autochtones repartis comme ceci :

- Les Baka à l'Est Cameroun plus précisément dans les départements de la Boumba-et-Ngoko, du Haut-Nyong et de la Kadey. Ils constituent le groupe majoritaire.
- Les Bagyeli/Bakola au Sud Cameroun, localisés plus précisément à Akom II, Bipindi, Kribi, Campo, Ma'an et Lolodorf.
- Les Bedzang qui sont les moins nombreux des 03 groupes. On les retrouve au Nord-Ouest du département du Mbam-et-Kim, dans la plaine Tikar et également à Messondo dans la région du Centre.
- Les Mbororos ou pastoralistes présents dans le grand Nord, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest.

Il convient de préciser que les critères définis par la Banque Mondiale pour l'identification des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (via la NES 7) ne s'appliquent pas aux Mbororos. De ce fait, dans le cadre de ce PPA, les PA considérés sont uniquement ceux relatifs aux 03 premières catégories ci-

dessus listées. La carte de localisation des peuples autochtones sur le triangle national figure ci-dessous<sup>1</sup> :



*Carte 1 : Carte de localisation des peuples autochtones des forêts (CPPA, 2022)*

Les données sur le nombre de PA au Cameroun révèlent une population d'environ 50 000 âmes répartis comme suit :

- Les Baka, avec une population estimée de 40 000 personnes.
- Les Bagyeli : Ils sont comptés à environ 4 000 personnes.
- Les Bedzang, qui serait environ 300 personnes.

### 3.2.2 Caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturels des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées dans la région de l'Est

#### 3.2.2.1 Identification des villages abritant les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées dans la Région de l'Est Cameroun

Au cours de cette évaluation sociale, un groupe constitué de représentants de l'administration et des ONG impliquées dans la protection et la promotion des droits des peuples autochtones dans la région de l'Est ainsi que des Partenaires de mise en œuvre ont procédé à l'identification des villages abritant les peuples autochtones. Cet exercice a permis d'élaborer une liste de 125 villages/campements Baka qui couvrent plus que 95% des villages/campements Baka de trois départements de la région de l'Est : Département du Haut Nyong : 58 villages, Département de Boumba et Ngoko : 52 villages et département de Kadey : 15 villages. Dix (10) des villages cités sont uniquement peuplés par les Baka, les autres villages sont mixtes<sup>2</sup>. Les 08 villages visités lors de cette évaluation sociale ont été sélectionnés dans cet ensemble.

<sup>22</sup> La liste détaillée des villages abritant les peuples autochtones dans la région de l'Est Cameroun est disponible sur demande auprès du bureau de la banque Mondiale au Cameroun.

### **3.2.2.2 Modes de vie des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées dans la région de l'Est**

De manière générale, il convient de noter que dans la totalité des villages consultés, les hommes Baka travaillent presque toujours en collaboration avec leurs femmes. Par ailleurs, les peuples autochtones Baka sont en transition socio-économique et culturelle. Les entretiens avec les personnes ressources ont révélé des changements importants dans le mode de vie des PA au cours des dernières années. En effet, exception faite de quelques villages où les PA sont continuellement basés en forêt et ne viennent au village que pour les ravitaillements et ce, pour quelques jours (Zoguella-Haut Nyong), les PA sont de plus en plus semi nomades, dans la plupart des campements visités. Cette situation entraîne des changements importants dans leurs modes de vie et leur culture. En effet, les consultations ont révélé que du fait du semi-nomadisme, l'habitat est en train de se moderniser progressivement (Voir 3.2.2.3 ci-dessous), les communautés sont de plus en plus dépendantes des denrées vivrières pour leur alimentation, les enfants sont de plus en plus scolarisés...Aussi, le temps passé en forêt par les PA est en train de diminuer, certaines connaissances sont en train de se perdre dans certains villages (par exemple la technique de construction des Mungulu).

### **3.2.2.3 L'habitat**

Les observations effectuées dans l'ensemble des campements visités révèlent un habitat en cours de changement. Ainsi, 05 types d'habitats ont été répertoriés :

- Les « Mungulu » (Photo 1) : habitats de forme circulaire faite entièrement de feuilles et de lianes. Elles disposent d'une ouverture mais pas de porte.
- Les cases de forme rectangulaire ou carrée dont les murs et les toitures sont faites de raphia. (Photo 2)
- Les cases faites de mottes de terre et bambou avec toits en raphia
- Les cases en briques de terre avec toits en raphia observées dans le campement PA de Ndélé.
- Les cases construites avec du bois matériau et les toitures en raphia ;

De manière générale, on constate que les « Mungulu » sont de moins en moins adoptés par les PA. Il convient aussi de noter que si les Mungulu et les maisons avec murs en raphia ne disposent pas de portes, toutes les autres formes de construction disposent de portes en bois qui sont souvent fermées au cadenas lors des séjours en forêt/déplacements. La construction des latrines n'est pas une pratique répandue chez les PA de la zone d'étude. Les entretiens avec les PA ont révélé que ce changement important observé dans le matériau de construction des maisons d'habitation est dû non seulement au semi-nomadisme et à la sédentarisation de certains groupes mais aussi à une amélioration des revenus de certains PA essentiellement liés à la commercialisation des cultures de

rente en l'occurrence le cacao).



*Photo 4: Types d'habitats observés dans les campements visités respectivement à Massiang, Yola et Ndélélé.*

#### **3.2.2.4 Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées et culture**

Les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées entretiennent un lien très étroit avec la forêt, la terre, la nature... Vivant essentiellement de la chasse et de la cueillette autrefois, le lien entre peuples autochtones et nature est resté extrêmement fort malgré les changements observés au fil du temps. Ainsi, Tous les déterminants culturels des PA se retrouvent dans la nature qui leur fournit nourriture (ignames sauvages, okok, mangues sauvages, miel, eau...), matières premières pour la construction des maisons (feuilles de maranthacées, lianes...). La forêt constitue aussi une source de revenus (une partie des produits de pêche, chasse, Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) peut être vendue), un lieu récréatif (espace de jeux, balades...) pour les peuples autochtones. Les peuples autochtones entretiennent également des liens purement culturels avec la forêt. C'est dans la forêt que le célèbre rite du « *djengi* » ou encore que la plupart des valeurs culturelles des PA sont transmises aux nouvelles générations assurant ainsi leur perpétuation et leur permettant aussi de consolider leurs liens avec la forêt et la nature.

#### **3.2.2.5 Accès à l'éducation**

Le taux d'alphabétisation est très bas chez les Bakas consultés et en particulier chez les femmes. Toutes les consultations ont été menées avec des interprètes, excepté dans le village Missoumé (Haut Nyong) où tous les hommes et femmes Baka parlaient français. Toutefois, les consultations avec les PA ont révélé que les parents souhaitent de plus en plus que les enfants des deux sexes aient un meilleur accès à l'éducation. Cette volonté est freinée par l'éloignement des établissements scolaires dans certaines zones, les moyens limités de certains parents, le calendrier scolaire parfois incompatible avec leur vie de semi-nomade, l'absence d'actes de naissance... Toutefois, il convient de noter que dans la région de l'Est, il existe quelques partenaires ainsi que des entreprises forestières privées qui ont mis en place des initiatives visant à améliorer l'accès des PA à l'éducation. Il s'agit entre autres de Plan Cameroun, du Programme alimentaire Mondial (PAM) ainsi de certaines entreprises Forestières à l'instar de GRUMCAM, PALLISCO, Groupe SEFAC qui sont impliquées dans la prise en charge totale/partielle des frais de scolarité, la fourniture de manuels

pédagogiques et scolaires aux enfants PA, les dons de vêtements essentiellement dans les villes abritant leurs sites industriels et même parfois dans l'ensemble des villages riverains abritant des PA...Au rang de ces intervenants, on retrouve aussi le MINAS qui est impliqué dans le recensement et l'accompagnement à la déclaration de naissances des enfants PA dans les zones cibles.

#### **3.2.2.6 Accès aux soins de santé**

Les maladies les plus récurrentes dans les zones visitées sont la fièvre, les maladies hydriques et les courbatures. Les soins de santé sont surtout assurés à travers la collecte de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) médicinaux en forêt. Les consultations ont révélé que dans la plupart des campements, il existe des « naturopathes » ou médecins traditionnels en charge des questions de santé. Au Cameroun, le « pouvoir médicinal » des PA est reconnu dans les régions où ils sont localisés et même au-delà. A cet effet, certains cas de maladies, surtout celles ayant trait à des causes inconnues sont parfois référés aux PA.

Toutefois, il convient de noter que l'accès des PA aux infrastructures sanitaires est extrêmement faible principalement du fait du coût lié aux soins de santé et de l'éloignement de ces derniers. Certaines entreprises forestières ont mis en place des fonds destinés à soutenir gratuitement l'accès aux soins de santé des PA vivant à proximité de leurs installations. Les PA qui habitent dans les grandes villes mais surtout ceux qui sont des travailleurs pour certaines entreprises forestières disposent d'un meilleur accès aux soins de santé.

#### **3.2.2.7 Accès à l'eau potable**

Afin d'assurer leurs besoins en eau, les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées dans les campements/villages visités ont prioritairement recours aux rivières et aux cours d'eau environnants. La vaisselle, la lessive et les bains sont directement réalisés sur les bords des rivières et cours d'eau. L'eau collectée dans les récipients est principalement utilisée pour la boisson et la cuisson des repas. La potabilité de ces eaux n'est pas vérifiée. Dans certains villages, on retrouve aussi des puits améliorés, vestiges de projets antérieurs. Lorsque ces dernières fonctionnent, la qualité de l'eau produite ne peut être avérée. Toutefois, il convient de noter que de manière générale dans la région de l'Est, les PA qui sont employés dans les entreprises surtout forestières ont accès à des eaux de qualité parfois meilleure car leur potabilité est souvent vérifiée du fait de l'engagement de l'entreprise dans un schéma de certification. La frange concernée ne représente qu'un pourcentage infime de la population, renforçant la vulnérabilité des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées aux maladies hydriques.

### **3.2.2.8 Activités socio-économiques des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées**

#### ***3.2.2.8.1 Agriculture***

L'agriculture constitue avec les ressources collectées en forêt, la principale source de revenus et de nutriments des Baka. En effet, les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées sont de plus en plus impliqués dans les activités champêtres. Les spéculations cultivées peuvent être des cultures de rente (Cacao uniquement) ou vivrières (maïs, arachides, manioc, bananes, bananes plantains, macabo, taro...). Les cultures vivrières sont essentiellement destinées à l'autoconsommation et le surplus à la vente. Cette assertion des Baka du village Missoumé résume assez bien cette situation : « *Si on produit beaucoup, on vend une partie...Si on produit peu, on mange tout.* ».

Contrairement aux cultures vivrières, le cacao est surtout l'apanage des hommes et il est exclusivement destiné à la vente. Les consultations des PA ont révélé que les champs de cacao cultivés peuvent parfois atteindre 4ha par personne. Dans le campement Baka de Ndélélé, on retrouve 06 Baka disposant de champs de cacao d'une superficie variant entre 1-2,5 ha. Les fonds collectés sont surtout utilisés pour l'amélioration de l'habitat, la scolarisation des enfants, les voyages...Les principaux défis liés à la pratique des activités agricoles sont essentiellement liés à l'enclavement des villages/zones de production doublé du mauvais état des routes comme dans le cas du village Missoumé (Haut Nyong), les vols de cultures, l'absence d'espaces d'entreposage des semences ou des produits récoltés...

#### ***3.2.2.8.2 Elevage***

Le mode d'élevage pratiqué dans la zone d'étude est la divagation. Il s'agit essentiellement d'un élevage de type sentimental, les animaux sont d'abord élevés pour le plaisir. Toutefois, il convient de noter que l'élevage n'est pas une activité de prédilection pour les PA de la zone d'intervention. Quelques poules ont été observés dans les villages/campements mais le mode de vie semi-nomade de certains PA n'est pas très compatible avec l'élevage. Les échanges avec les populations sur le devenir des chèvres octroyées dans le cadre du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL) ont révélé que la quasi-totalité des cheptels ont totalement disparu (Ndélélé Baka, Yola) ou presque : (Massiang : 02 chèvres appartenant à une femme, Missoumé : Reste 01 chèvre avec 02 petits, le reste mort ou vendu). Les échanges avec les PA ont révélé dans plusieurs campements, des vols de chèvres octroyés dans le cadre du projet PRODEL essentiellement lors des séjours des PA en forêt lorsque les chèvres sont abandonnées au village sans surveillance. Les vols enregistrés sont essentiellement le fait des voisins Bantous habitant le même village. Dans la plupart des cas, les victimes n'ont pas eu gain de cause malgré les plaintes déposées auprès des chefs de village. Les

entretiens avec les représentants des Services Actions Sociales du MINAS ont révélé qu'ils étaient au courant de la situation. Les produits d'élevage sont parfois vendus pour résoudre des problèmes ponctuels. Ils sont faiblement consommés par les PA (surtout les jeunes).

#### ***3.2.2.8.3 Pêche et Chasse***

La pêche et la chasse sont pratiquées par les hommes et les femmes des villages/campements visités. Les produits de la pêche et de la chasse constituent l'essentiel des protéines animales consommées par les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées de la zone d'intervention du projet PULCCA.

Les femmes pratiquent essentiellement la pêche au barrage dans les petits cours d'eau pendant la saison sèche. Les hommes pratiquent surtout la pêche au filet. Les produits de la pêche sont destinés à l'autoconsommation et le surplus à la vente.

La chasse est aussi pratiquée par les hommes et les femmes surtout pendant la saison de pluies. Les femmes font surtout le ramassage. Dans les campements de chasse en forêt, les femmes sont aussi impliquées dans le boucanage et le transport de la viande de brousse. Les hommes font le ramassage, le piégeage, la chasse à la courre, la chasse au poison et au fusil. De par leurs connaissances de la forêt et de la chasse, les chasseurs PA sont souvent sollicités par les Bantous pour la grande chasse. A cet effet, des cartouches, fusils et des denrées alimentaires leurs sont remis. Lorsque les PA effectuent la chasse pour leur propre compte, les produits sont surtout destinés à l'autoconsommation et le surplus à la vente. Dans le cas contraire (chasse pour le compte des Bantous), les produits sont remis à ces derniers et finissent généralement sur le marché local ou des grandes villes. Les entretiens ont également révélé une baisse du potentiel faunique dans les forêts avoisinantes. Cette situation, combinée à l'éloignement des marchés risque à moyen/long terme d'induire un changement de régime alimentaire chez les peuples autochtones Baka et de renforcer leur vulnérabilité aux maladies liées aux carences en protéines.

#### ***3.2.2.8.4 Cueillette***

Les hommes et les femmes Baka pratiquent la collecte de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Les hommes sont surtout impliqués dans la collecte du miel, des plantes médicinales et des feuilles de raphia. Les femmes collectent les ignames sauvages, le djansang, les mangues sauvages, les feuilles de marantacées, l'okok...les feuilles de raphia servent généralement à la fabrication des nattes de raphia.

Les Baka pratiquent la collecte pour leur propre compte ou encore pour le compte des hommes et femmes bantou. Lorsque les PA effectuent la collecte des PFNL pour leur propre compte, les produits sont surtout destinés à l'autoconsommation et le surplus à la vente. Dans la région de l'Est, l'activité de collecte des PFNL est soutenue par certaines ONG à l'instar d'AFFEBEN

(Appui à l'Autopromotion de la Femme de la Boumba et Ngoko) qui encadre les femmes en vue de la collecte durable des PFNL et leur autonomisation. Certaines entreprises forestières offrent aussi des facilités de transport à des groupes de femmes bantous et autochtones lors des activités de collecte des PFNL dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA).

#### ***3.2.2.8.5 Les emplois temporaires***

Dans la zone d'intervention du projet PULCCA, les PA sont impliqués dans divers types d'emploi de type temporaire. On retrouve au premier rang les activités réalisées pour le compte des voisins bantous. Comme stipulé ci-dessus, il s'agit essentiellement d'activités agricoles, de chasse, pêche, des tâches ménagères (collecte bois de chauffe, eau...), de collecte de PFNL alimentaires ou à forte valeur commerciale. De nombreux PA jugent les revenus qui en sont tirés insuffisants et d'autres parlent d'exploitation. Ces revenus sont surtout utilisés pour l'achat des produits de première nécessité (Huile, savon, vêtements...). Certaines entreprises emploient aussi en Contrat à durée déterminée ou Indéterminée les PA surtout pour les postes en forêt (Pisteur, Prospecteur...) ou encore d'animateur social. On retrouve aussi des PA dans certaines formations hospitalières des congrégations religieuses. Dans la plupart des ménages de PA, les revenus tirés sont gérés de commun accord par le couple.

#### ***3. 2.2.8.6 Accès aux télécommunications***

L'accès aux réseaux de télécommunications dans la zone de mise en œuvre du projet PULCCA dépend prioritairement de la disponibilité des antennes dans ou à proximité du village. Même dans le cas où les réseaux existent, très peu de PA disposent de téléphones. En effet : Sur environ 160 personnes consultées dans les 08 villages échantillonnés, seuls 07 personnes (Ndélélé (03), Missoumé (03) et Djibot (01)) disposaient d'un téléphone fonctionnel. Aucune femme ne faisait partie des personnes concernées. Ainsi, dans la plupart des cas, en l'absence de téléphones dans les campements, la transmission des informations aux village Baka se fait surtout par voie orale ou alors via les voisins Bantous.

#### **4. Les résultats de la consultation avec les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisés**

Les consultations avec les peuples autochtones se sont déroulées dans 08 villages de la région de l'Est répartis comme suit :

- Département du Haut Nyong : Missoume, Ndjibot et Zoguella
- Département de la Kadey : Yola, Ndélélé
- Département de la Boumba et Ngoko : Madjoué, Massiang et Modoumo

Dans certains cas (Massiang, Missoume...), des consultations additionnelles ont eu lieu avec les femmes autochtones en vue d'aborder les questions spécifiques telles que les Violences Basées sur le Genre (VBG), les challenges auxquels elles font face, leur perception du projet...

##### **4.1 La perception du projet par les peuples autochtones consultés**

La consultation des peuples autochtones dans les huit villages visités pendant l'évaluation sociale a aussi servi de cadre pour la présentation du projet PULCCA en termes de contexte, objectifs général et spécifiques, les activités prévues et les impacts potentiels sur les conditions de vie, l'environnement et la culture des peuples autochtones...Des réponses ont aussi été apportées aux questions posées par les participants. Dans les villages, hommes, femmes et jeunes ont été consultés et dans certains cas, des focus groups ont été menés avec des femmes prises séparément pour aborder les types de violences auxquelles elles font face et les impacts potentiels du projet sur leurs conditions de vie.

De l'ensemble des consultations, il ressort principalement que la perception des PA consultés est très positive vis-à-vis du projet PULCCA. En effet, dans un contexte où les PA sont en train d'adopter pour la plupart un mode de vie semi nomade (sédentarisation progressive), leur engouement pour la pratique de l'agriculture vivrière aux fins de consommation semble être en augmentation. Toutefois, des défis liés à l'enclavement de certains villages (Missoumé) ou bassins de production, le faible accès à la terre des PA (Missoumé), l'éloignement de certains champs, l'absence de mécanismes de conservation des produits récoltés/semences, semblent constituer des éléments à considérer pour une meilleure appropriation et réussite du PULCCA. Le projet PULCCA serait donc une bonne opportunité pour pallier cette situation surtout en termes de renforcement de capacités en matière de stockage des denrées...

##### **4.2 Les défis auxquels font face les Peuples autochtones**

Cinq (05) principaux défis ont été identifiés pendant les consultations avec les peuples autochtones, il s'agit entre autres des défis liés à l'accès à la terre, aux violences basées sur le genre et l'alcoolisme.

###### **4.2.1 L'accès à la terre**

L'accès à la terre des PA reste un défi important dans certains des villages visités (Missoumé), ce qui combiné aux changements en cours dans leurs modes de vie (sédentarisation progressive) menace la sécurité alimentaire de ce peuple. De nos jours, avec la flambée des prix de cacao, la pression sur la terre a considérablement augmenté dans la région de l'Est. La captation des élites « Elite capture » est la première cause de conflit entre les Peuples autochtones Baka et les Bantou. Cela se traduit par un accaparement de terres et conduit à des conflits fonciers continus avec les Baka qui sont généralement les perdants.

#### ***4.2.2 Les Violences Basées sur le Genre (VBG)***

Des cas de violences physiques, psychologiques et sexuelles ont été rapportés lors des consultations dans certains villages. En effet, dans certains villages, les PA sont régulièrement accusés de vols de produits vivriers dans les champs des Bantous par ces derniers. Des cas de bastonnades des PA par des Bantous ont été rapportés par les hommes et les femmes Baka du village Missoumé (à 98% Baka) lors des consultations en plénière. Ces bastonnades résulteraient du non-respect des engagements pris par les PA auprès des Bantous (soupçons ou cas avérés de non-respect de contrat). On note aussi dans le village Yola, des cas d'accaparement des champs de PA par les Bantous. Les principales victimes des violences de toutes sortes sont les femmes Baka. Elles sont également victimes de violences sexuelles perpétrées par les bantous surtout lorsqu'elles sont seules et en situation d'ivresse. L'accès des PA à la justice est très faible. De ce fait, les plaintes formulées sont le plus souvent transmises au chef du village (Bantou) ou encore auprès du chef service action sociale du MINAS. Dans la majorité des cas, les plaintes aboutissent difficilement. De nombreux cas de violences perpétrées par les bantous contre les PA sont aussi dissimulées par ces derniers par peur des représailles.

#### ***4.2.3 L'alcoolisme***

Les observations effectuées lors des différentes consultations ont permis de constater que l'alcoolisme est un problème permanent pour membres de la communauté Baka, tous sexes confondus. L'ivresse qui en résulte augmente l'occurrence des VBG (joutes verbales, bagarres, viols, agressions sexuelles ...) dans les différents villages. L'ivresse qui en résulte expose parfois les femmes Baka à des violences sexuelles perpétrés par les Bantous mal intentionnés.

#### ***4.2.4 Accès à la citoyenneté***

L'accès à la citoyenneté (Acte de naissance et Carte nationale d'identité (CNI)) est un défi majeur pour la majorité des Baka consultés, ce qui limite leur déplacement et leurs accès aux services/opportunités économiques. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dans la région de l'Est en vue de pallier la situation. Si les efforts sont appréciables, il convient de noter que beaucoup de PA restent à ce jour sans acte de naissance ou encore de CNI. Il ressort des consultations que

dans certains cas, ces documents ont été égarés du fait des déplacements constants entre la forêt et le village, des cas d'acte de naissance non plastifiés et utilisés comme cigarette ont également été rapportés. Les derniers actes de naissance transmis aux PA ont été plastifiés à chaud en vue de réduire les cas de destruction ou de perte. Pour ce qui concerne les CNI, On note des retards observés dans les procédures d'obtention desdits documents, quelques cas de CNI périmés ont été rapportés. Cependant, dans de nombreux cas, la procédure n'a pas été enclenchée volontairement ou du fait de moyens limités ou encore du fait de l'absence d'opportunités. Toutefois, depuis quelques mois, le délai de délivrance des CNI est passé de « Inconnu » (plusieurs années parfois) à 48 heures. Cette mesure devrait permettre de renforcer le succès de prochaines campagnes de délivrance des CNI.

#### **4.2.5 Les relations Bantou -Populations autochtones**

De manière générale, les relations Bantou-autochtones sont assez particulières et ambiguës. Les 08 campements visités lors de l'évaluation sociale sont chacun localisés dans un village Bantou. De ce fait, la cohabitation entre les populations autochtones et les bantous se fait au quotidien. Au cours des différentes consultations, les populations autochtones ont accusé leurs voisins Bantou de toutes sortes d'abus (Traffic d'influence, vols, exploitation, agressions sexuelles, violences physiques, détournement des bénéficiaires des projets, accaparement des terres, escroqueries...). De plus en plus, on retrouve dans les villages, des couples mixtes Homme Bantou-Femme Autochtone. Toutefois, il convient de noter que la réciproque n'est pas vraie. Aucune évidence contredisant cet état des faits n'a été observé pendant l'évaluation. Les revenus des Peuples autochtones Baka visités sont variables mais de manière générale, inférieurs à celui de la plupart des Bantou de la même localité. Les PA sont régulièrement sollicités pour la main d'œuvre de premier choix pour les bantous, ce qui ouvre la place à d'autres types de challenges.

#### **4.3 Les besoins exprimés par les peuples autochtones consultés**

Les besoins exprimés par les peuples autochtones consultés sont surtout liés aux défis sus mentionnés ainsi qu'aux bénéficiaires potentiels du projet. En lien avec les bénéficiaires du projet, les peuples autochtones souhaitent être édifiés sur les méthodes de conservation des denrées alimentaires. Les PA souhaitent aussi bénéficier des cheptels. Les populations autochtones consultées ont aussi sur la base des leçons tirées du projet PRODEL manifesté un engouement pour les opportunités liées à l'élevage. A ce sujet, des échanges ont permis d'identifier les défis rencontrés dans le cadre du projet PRODEL et les bonnes pratiques à envisager dans le cadre du PULCCA. Les PA ont également exprimé le besoin que les bénéficiaires à eux destinés leur soit directement attribués et ne soit pas mélangés avec ceux destinés aux communautés locales. Les

populations autochtones consultées ont aussi sollicité l'ouverture des pistes agricoles menant à leurs plantations/champs.

D'autres besoins non spécifiques au projet mais formulés par les PA sont liés à l'amélioration de l'accès au village (Missoumé), l'amélioration de l'accès à la citoyenneté, le soutien dans le règlement des cas de violences perpétrés par les bantous, ...

## **5. Cadre pour une consultation approfondie adaptée aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées pendant la mise en œuvre du projet.**

Les consultations avec les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées pendant la mise en œuvre du projet ont permis d'identifier les mécanismes à mettre en place pour une consultation de qualité. Les éléments à considérer concernent entre autres : la langue, les périodes de consultation, les délais d'information, la durée de la consultation...

### **5.1 La langue de la consultation**

Les échanges avec les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ont révélé qu'en dehors du Baka, la langue la plus connue est celle du village Bantou dans lequel le campement est installé. Dans les campements Baka, le français est l'apanage de quelques personnes seulement et le plus souvent des hommes uniquement. Lors des consultations futures, il serait opportun d'utiliser prioritairement la langue Baka et dans une moindre mesure, la langue du village Bantou le plus proche. Des traducteurs pourront être sollicités. Les partenaires techniques (FAO et PAM) en charge de la mise en œuvre du présent PPA devront tenir compte des biais liés à la traduction et utiliser des mécanismes de feedback pour s'assurer que le bon message est passé. Idéalement, le staff terrain en charge des activités devra avoir une bonne maîtrise des langues locales afin de réduire les éventuels biais.

### **5.2 les périodes et délais d'information relatifs aux réunions/activités**

Les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées sont fortement dépendant de la forêt pour leur subsistance. Dans certains campements, ces derniers vivent essentiellement en forêt (collecte de PFNL, pêche, chasse...) et ne viennent au village que de manière sporadique. Les échanges avec les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ont révélé qu'un délai d'environ une (01) semaine devrait être observé entre le moment où les activités/réunions sont annoncés et celui de l'activité/réunion proprement dite. Ce délai permettrait aux Bantou et autre membre de la communauté de relayer l'information en forêt afin de leur permettre de se mobiliser. Toutefois, il faudrait noter que pendant les périodes de collecte de PFNL ou de pêche/chasse, les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles

d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées sont généralement peu disponibles. Il est donc important d'envoyer les invitations à temps ou même d'anticiper. Des échanges avec les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées, il ressort également que le meilleur moment pour les consulter se situe très tôt le matin et tout au long de la matinée.

### **5.3 Les durées idéales de réunion**

Idéalement, les réunions ne doivent pas durer longtemps (02 heures environ). Dans le cas où les réunions/activités ne peuvent pas respecter ce timing, il est important de le signaler lors de l'invitation. Le RACOPY a publié de nombreux outils permettant d'animer de manière efficace les réunions avec les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées. Ces outils pourraient être capitalisés dans le cadre des réunions de sensibilisation et autres activités pour de meilleurs résultats.

### **5.4 les approbations des décisions prises par les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées**

Les consultations des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ont également permis d'échanger avec ces derniers à propos des mécanismes d'approbation de la communauté. Une fois identifiés, ces mécanismes qui varient entre gestes de la main, cris, danse, ont été utilisés tout au long des consultations pour requérir le consentement des peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées sur les points nécessitant leur consentement. Cet exercice devra continuer pendant la phase de mise en œuvre du PPA. Dans le cas où une minorité de la communauté ne consent pas, l'équipe devra veiller à noter cela dans les rapports d'activités accompagnés des motifs présentés.

### **5.5 Prise en compte de la dimension genre**

Tout au long de la phase de mise en œuvre du PPA, il est nécessaire de prendre en compte la dimension genre et vulnérabilités (veuves, vieux, handicapés, ménages avec femme comme chef de ménages, ménages avec enfants qui vont à l'école), dans la sélection des ménages et le ciblage des bénéficiaires.

### **5.6 Suivi de proximité**

Les consultations avec les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ont révélé que tout le long de la phase de mise en œuvre du PPA, un suivi plus régulier devra être fait auprès de ces derniers pour de meilleurs résultats.

## **5.7 L'importance de s'assurer de la disponibilité des terres pour les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées**

Le projet PULCCA est un projet de lutte contre l'insécurité alimentaire, il est donc vital que les bénéficiaires puissent avoir accès à la terre. Dans le but de s'assurer que les peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées puissent bénéficier des opportunités de ce projet, il serait judicieux de sécuriser les terres collectives et individuelles des Baka par certificat délivré par la sous-préfecture ou la préfecture. Une autre mesure d'accompagnement viserait aussi à instaurer le principe de simultanéité des services du projet en servant les peuples autochtones Baka et Bantou en même temps afin d'éviter d'éventuelles frustrations et les accaparements de terre.

## **6. Impacts potentiels du projet PULCCA sur les peuples autochtones, mesures d'atténuation et analyse**

### **6.1 Risques, Impacts et mesures d'atténuation et de bonification du projet PULCCA sur les Peuples autochtones**

La NES 7 de la Banque Mondiale prévoit dans ses objectifs l'importance d'« *Éviter les effets néfastes des projets sur les Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées, ou les minimiser, les atténuer et/ou les compenser lorsqu'il n'aura pas été possible de les éviter* ». L'application de cette mesure nécessite d'identifier en amont les impacts potentiels du projet sur les conditions de vie, l'environnement et la culture des peuples autochtones. Les risques, impacts, mesures d'atténuation et de bonification du projet PULCCA sur les peuples autochtones sont issus du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Cadre de Planification des Peuples Autochtones (CPPA) du PULCCA, ainsi que des différentes consultations réalisées.

Tableau 2: Matrice des Risques, Impacts et mesures d'atténuation et de bonification du projet PULCCA sur les Peuples autochtones

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
<b>Composante 1 : <i>Soutien à la stabilisation de l'alimentation et de la nutrition dans le cadre d'une réponse rapide, en vue d'un redressement rapide et du renforcement de la résilience.</i></b>			
<b>Effectuer des TMC aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide</b>	Amélioration de la résilience économique des PA	- Exclusion des PA du processus de ciblage des bénéficiaires des TMC	Rendre le processus de ciblage des bénéficiaires transparent, non discriminatoire et équitable
	Amélioration de l'accès des peuples autochtones aux besoins essentiels	-Exclusion des femmes et vieillards PA du ciblage des bénéficiaires	Veiller à l'utilisation rationnelle des TMC par les ménages
	Amélioration des conditions de vie des peuples autochtones	- Exclusion des PA des activités et des avantages du projet ;	- Signer avec chaque bénéficiaire un contrat social qui prescrira comment les TMC devront être utilisés
		-Escroqueries/tromperies/extorsion des fonds des PA par les Bantous	Sensibiliser les bénéficiaires Bantou et PA sur les VBG et les méfaits de 'alcoolisme. Associer les leaders communautaires aux programmes de sensibilisations ;
		Utilisation des TMC à des fins différentes de ceux du projet	Accentuer la sensibilisation des ménages sur la gestion concertée des transferts ;
		Augmentation violences verbales et physiques et sexuelles dans les villages/campements PA	- Multiplier les efforts de suivi des ménages après les paiements
	Augmentation de la consommation alcool par certains PA		

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
<b>Soutien à la mise en place de petites unités de production agricole familiales</b>	<p>Augmentation de la résilience économique des PA</p> <p>Augmentation de la sécurité alimentaire des PA</p> <p>Diversification des sources d'aliments</p> <p>Réduction de l'occurrence des maladies liées aux carences en protéines</p>	<p>Accapement des petites unités de production agricoles des PA par les bantous</p> <p>Risque de non-participation des PA du fait de leur faible accès à la terre.</p> <p>Augmentation des conflits fonciers entre Bantou-PA</p> <p>Abandon des champs par les PA pendant les périodes d'activités en forêt</p> <p>Perte de certaines valeurs culturelles des PA du fait du temps passé dans les activités de production qui limitent le temps passé en forêt</p>	<p>Veiller à appropriation des bonnes pratiques agricoles par les producteurs</p> <p>Mener des échanges avec la sous-préfecture et les chefs de village Bantou en vue de la sécurisation des terres pour les PA</p> <p>Sensibiliser les Bantous sur l'importance du vivre ensemble</p> <p>Sensibiliser les PA sur l'importance du suivi régulier des étangs et bétail</p> <p>Sensibiliser les PA sur le MGP</p>
<b>Mise en place de petites unités d'élevage et d'étangs piscicoles.</b>	<p>Augmentation de l'apport en protéines chez les PA</p> <p>Diversification des sources de protéines chez les PA</p> <p>Augmentation de la résilience économique des PA</p> <p>Reduction de l'occurrence des maladies dues aux carences en protéines chez les PA</p>	<p>Risque d'accapement du bétail et des étangs de PA par les Bantous</p> <p>Augmentation des conflits Bantou-PA</p> <p>Abandon des étangs et cheptel par les PA pendant les périodes d'activités en forêt</p> <p>Perte de certaines valeurs culturelles des PA du fait du temps passé dans les activités de production qui limitent le temps passé en forêt,</p>	<p>Veiller à l'appropriation des bonnes pratiques adoptées par les éleveurs/pisciculteurs</p> <p>Sensibiliser les Bantous sur l'importance du vivre ensemble</p> <p>Sensibiliser les PA sur l'importance du suivi régulier des étangs et bétail</p> <p>Sensibiliser les PA sur le MGP</p>

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
<b>Alimentation scolaire d'urgence et jardin potager</b>	<p>Amélioration de la santé des enfants PA.</p> <p>Réduction des maladies liées à la malnutrition chez les enfants</p> <p>Amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire</p>	<p>Risque d'intoxication alimentaire des élèves par les aliments distribués ou d'Utilisation des engrais et produits phyto sanitaires non homologués</p> <p>Risque de santé et de sécurité liés aux conditions de santé des employés des fournisseurs ;</p> <p>Risques d'emploi des mineurs</p>	<p>Utiliser des engrais et produits phyto sanitaires bio ou homologués</p> <p>Faire un suivi médical du personnel impliqué dans la tenue des cantines scolaires.</p> <p>S'approvisionner auprès des fournisseurs agréés</p> <p>Veiller au stockage des aliments dans le respect strict des bonnes pratiques en la matière</p>
<b>Installation d'infrastructures essentielles sur les routes menant aux bassins de production alimentaire afin de faciliter le transport des personnes et des denrées alimentaires.</b>	<p>Création d'emplois lors la mise en œuvre du projet avec l'utilisation de mains d'œuvre PA</p> <p>Renforcement de la résilience économique/alimentaire des ménages et des communautés</p> <p>Reduction de l'occurrence des discriminations à l'endroit des PA</p>	<p>Exclusion des PA des processus de recrutement de la main d'œuvre pour la construction des routes</p> <p>Risque de VBG/EAS/HS des femmes PA par le personnel des entreprises sous-traitantes</p> <p>Augmentation de la consommation d'alcool chez les PA à la suite de l'augmentation de leurs revenus</p> <p>Risque d'emploi des enfants par les fournisseurs</p> <p>Sous paiement des PA</p> <p>Discrimination des PA dans les recrutements</p> <p>Augmentation de la fréquence des IST/SIDA chez les femmes PA à la suite des violences sexuelles</p>	<p>Rendre le processus de recrutement des travailleurs non discriminatoire et équitable</p> <p>Recruter prioritairement la main d'œuvre locale</p> <p>Sensibiliser les PA sur les méfaits de l'alcool;</p> <p>Sensibiliser les PA sur la prévention/méfaits des IST/SIDA</p> <p>Veiller au respect des conditions de travail</p> <p>Sensibiliser les travailleurs sur les sauvegardes environnementales et sociales</p> <p>Veiller à ce que les prestataires recrutés mettent en place un système de gestion rationnelle des déchets lors de la construction des infrastructures</p>

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
	<p>Reduction des accidents sur les routes menant vers les bassins de production du fait de leur mauvais état</p>	<p>Perte de certaines pratiques traditionnelles (valeurs culturelles) à la suite de l'augmentation du temps accordé par les PA aux activités annexes</p> <p>Risque de surexploitation des PA dans le cadre de la main-d'œuvre locale.</p> <p>Destruction de la faune et de la flore lors de la construction des infrastructures et installations de stockage</p> <p>Pollution de l'eau, l'air et les sols par les déchets de chantiers lors de la construction des infrastructures et installations de stockage</p> <p>Risque d'emplois des mineurs</p> <p>Risque d'accidents de travail sur les chantiers</p>	<p>Tous les travailleurs devront signer les codes de conduites visant à prévenir les actes de VBG/EAS/HS</p> <p>Recruter les travailleurs sur la base de leur pièce d'identité en vérifiant la conformité de leur âge avec l'âge minimum d'emploi de 14 ans conformément à la NES 2.- Les travailleurs dont l'âge est compris entre 14 et 18 ans ne devront pas travailler dans des conditions pouvant présenter un danger pour lui, compromettre son éducation, ou nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social</p> <p>Veiller au port des EPI pendant les travaux ;- Respecter les dispositions de l'arrêté N° 039/MTPS /IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail.</p> <p>Prévoir des secouristes, boîtes à pharmacie et une procédure d'évacuation d'urgence</p>
Construction de petits entrepôts Communautaires	Idem	Idem	Idem
Construction de petits ponts, de ponceaux, de canaux, de biefs	Idem	Idem	Idem

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
<b>Construction de points de rétention d'eau</b>	Idem	Idem	Idem
<b>Participation aux associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA)/AVEC</b>	Amélioration des connaissances des PA sur le fonctionnement des associations	<p>Risque d'exclusion/discrimination des PA dans les associations</p> <p>Occurrence des conflits de leadership Bantou -PA</p>	<p>Sensibiliser les membres des différentes associations ainsi que les leaders communautaires sur l'inclusion sociale/vivre ensemble</p> <p>Adresser les conflits apparus en utilisant le MGP</p>
<b>Réhabilitation et nettoyage des étangs communautaires (artificiels) pour la pisciculture et l'abreuvement du bétail.</b>	<p>Amélioration du rendement des étangs et de la qualité du bétail</p> <p>Amélioration des connaissances des PA sur les techniques de Réhabilitation et de nettoyage des étangs communautaires (artificiels) pour la pisciculture et l'abreuvement du bétail</p>	<p>Risque d'exploitation économique des PA par les bantous dans leurs propres installations (Bantous)</p> <p>Faible appropriation des techniques de réhabilitation/nettoyage des étangs par les PA</p> <p>Faible suivi du calendrier de nettoyage des étangs par les PA du fait des autres activités ou des séjours des forêts</p> <p>Une plus grande sédentarisation des PA du fait du temps à investir dans les différentes activités</p> <p>Perte de certaines valeurs culturelles des PA du fait de la baisse des incursions en forêt</p>	<p>Effectuer un suivi plus rapproché des PA en vue de leur permettre de mieux s'approprier les techniques de réhabilitation/nettoyage des étangs et le respect des calendriers de nettoyage</p> <p>Effectuer un suivi plus rapproché des PA en vue de leur permettre de mieux s'organiser afin que de ne pas perdre leurs valeurs culturelles</p>
<b>Restauration et assainissement des pâturages pour l'alimentation du bétail</b>	Amélioration des connaissances des PA sur les techniques de restauration et assainissement du bétail	<p>Risque de surcharge de travail des PA</p> <p>Faible appropriation des techniques de réhabilitation/nettoyage des étangs par les PA</p>	Effectuer un suivi plus rapproché des PA en vue de leur permettre de mieux s'approprier les techniques de restauration et assainissement des pâturages et le respect des calendriers de nettoyage

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
	<p>Disponibilité des pâturages de bonne qualité pour le bétail</p> <p>Baisse de la mortalité du bétail</p>	<p>Faible suivi du calendrier de nettoyage des pâturages par les PA du fait des autres activités ou des séjours des forêts</p> <p>Une plus grande sédentarisation des PA du fait du temps à investir dans les différentes activités</p> <p>Perte de certaines valeurs culturelles des PA du fait de la baisse des incursions en forêt</p>	<p>Veiller à ce que le projet n'entraîne pas une perte de culture chez les PA</p>
<p><b>Mise en place des activités de soutien aux petits exploitants, c'est-à-dire la gestion de la post-récolte et des entrepôts.</b></p>	<p>Amélioration du leadership des PA</p> <p>Reduction des pertes post récolte</p> <p>Amélioration de la sécurité Post récolte</p> <p>Amélioration des revenus des PA</p> <p>Amélioration de la disponibilité des semences</p> <p>Amélioration de la disponibilité des récoltes</p>	<p>Risque de discrimination/exclusion de certains groupes d'exploitants PA</p> <p>Faible appropriation des techniques de gestion post récolte par les petits exploitants PA</p> <p>Risque de mauvaise compréhension par les exploitants PA du fait de la non-maîtrise de la langue utilisée/barrières linguistiques</p> <p>Risque de VBG/EAS/HS des femmes PA par le personnel d'encadrement</p>	<p>Mettre en place des critères objectifs et transparents de sélection des petits exploitants</p> <p>Effectuer un suivi plus régulier et approfondi avec les PA</p> <p>Veiller à ce que la démarche de suivi ainsi que la langue utilisée soient culturellement appropriées</p> <p>Sensibiliser le personnel d'encadrement sur les VBG/EAS/HS et risques associés/MGP.</p>
<p><b>Composante 2 : Renforcer les capacités productives des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle</b></p>			

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
<b>Acquérir et distribuer les kits de production agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des capacités de production des agriculteurs bénéficiaires</li> <li>- Augmentation des capacités de production des agriculteurs bénéficiaires</li> <li>- Réduction de la sous-alimentation ; - L'amélioration de l'accès à la nourriture quantité et qualité</li> <li>- Réduction de la mortalité infantile dû à la malnutrition</li> <li>- Augmentation des revenus des PA</li> <li>Réduction des maladies liées à la malnutrition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution des sols et des eaux par l'utilisation non contrôlée des engrais</li> <li>- Vol des cultures dans les champs des PA par les non bénéficiaires</li> <li>- Augmentation des cas de violences sexuelles sur les femmes PA perpétrées par les Bantous</li> <li>- Augmentation de l'occurrence des IST/SIDA et grossesses indésirées</li> <li>- Risques d'abus de confiance de certains PA par les voisins Bantous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter les bonnes pratiques de production durable qui limitent la pollution des sols et des eaux</li> <li>- Veiller à la gestion rationnelle des récipients ou emballage des engrais et des produits phytosanitaires</li> <li>- Veiller à ce que les bénéficiaires soient choisis sur la base des critères objectifs</li> <li>- Acquisition des intrants moins polluants pour la distribution aux bénéficiaires ;</li> <li>- Distribution équitable des intrants aux bénéficiaires ;</li> <li>- Sensibilisation des bénéficiaires pour l'utilisation durable des engrais</li> </ul>
<b>Organiser des formations sur les techniques de production agropastorales durables au profit des bénéficiaires</b>	<p>Amélioration des connaissances des PA sur les techniques de production agropastorales</p> <p>Amélioration de la santé des cheptels</p>	<p>Risque de discrimination/exclusion de certains groupes de bénéficiaires PA (Femmes) des formations</p> <p>Faible appropriation des techniques de production agropastorales durables par les petits exploitants PA</p> <p>Risque de mauvaise compréhension par les exploitants PA du fait de la non-maîtrise de la langue utilisée</p>	<p>Mettre en place des critères objectifs et transparents de sélection des bénéficiaires et veiller à leur respect</p> <p>Effectuer un suivi plus régulier et approfondi avec les PA bénéficiaires</p>

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
			Veiller à ce que la formation se fasse selon une démarche et dans une langue culturellement appropriée
<b>Acquérir et distribuer les kits de petits ruminants au profit des bénéficiaires</b>	Augmentation des capacités de production des éleveurs bénéficiaires  Augmentation des revenus des PA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vols du bétail</li> <li>- Abandon du cheptel dans les villages par les PA lors des séjours en forêt</li> </ul>	<p>Veiller à ce que les bénéficiaires soient choisis sur la base des critères objectifs</p> <p>Sensibiliser les producteurs agropastoraux sur la nécessité d'une cohabitation pacifique et sur la complémentarité agriculture – élevage ;</p> <p>Sensibiliser les éleveurs sur la nécessité d'identifier les mesures de suivi des cheptels lors des séjours en forêt</p>
<b>Composante 3 : Soutien à la préparation des communautés et aux systèmes d'alerte précoce</b>			
<b>Développer des outils numériques pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amélioration du leadership des PA</li> <li>- Accroissement des débouchés pour les PA</li> <li>- Renforcement de la résilience alimentaire des PA vis-à-vis des aléas climatiques</li> </ul> <p>Amélioration de la résilience des agriculteurs et éleveurs face au climat à la suite de la réception d'informations utiles</p>	<p>Organisation des communautés pour la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources en eau au niveau locale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition régulière des informations agrométéorologiques aux producteurs</li> <li>- Risque de non-utilisation des outils numériques par les PA du fait qu'ils ne soient pas culturellement appropriés et de leur faible accès aux infrastructures de télécommunication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des communautés pour la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources en eau au niveau locale</li> <li>- Mise à disposition régulière des informations agrométéorologiques aux producteurs.</li> </ul> <p>Mettre à disposition des outils culturellement appropriés au profit des PA afin d'en faciliter l'appropriation par ces derniers</p>

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la production agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> <li>- Amélioration de la commercialisation des produits agricoles</li> <li>- Baisse du nombre d'accusations formulés par les bantous contre les PA pour vol</li> </ul>		
<b>Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet</b>			
<b>Gestion, suivi et évaluation du projet</b>	Amélioration de la performance globale du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques d'accident lors des déplacements durant le suivi du projet</li> <li>- Risques d'exclusion des groupes sociaux marginalisés (femmes) et vulnérables (y compris les pauvres, les peuples autochtones (pygmées), les minorités (Bororos) et les personnes déplacées et/ou réfugiés) lors des consultations.</li> <li>- Risques d'insécurité et d'attaques contre les travailleurs du projet</li> <li>- Risque de sabotage du projet dans les zones à conflits actifs par les groupes armés non étatiques</li> <li>- Conflits entre collègues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout le personnel de Partenaires de mise en œuvre/Entreprises Sous-traitantes/CLPA devra signer des codes de conduites sur les VBG/EAS/HS ;</li> <li>- Sensibiliser le personnel /Partenaires de mise en œuvre/Entreprises Sous-traitantes/CLPA sur les VBG/EAS/HS, sur les IST, VIH/SIDA</li> <li>- Elaborer une procédure de sécurité en matière de conduite des activités de terrain qui et veiller à son respect ;</li> <li>- Souscrire à une assurance tout risque pour le personnel de l'UGP ;</li> <li>- Développer un système de renseignement qui permettra de disposer des informations sur la</li> </ul>

Composante/Sous Composante/Activité	Impacts et risques positifs sociaux, environnementaux et économiques	Risques et impacts sociaux, environnementaux et économiques négatifs	Mesures d'atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques de VBG : EAS (dont les rapports sexuels monnayés), HS à l'égard des PA par l'équipe du projet ou les partenaires de mise en œuvre</li> <li>- Risque de propagation des IST et VIH/SIDA</li> </ul>	<p>situation sécuritaire en temps réel avant toute intervention dans les zones de crises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir clairement les rôles et responsabilités de chaque personnel de l'UGP ;</li> <li>- Instaurer un climat de convivialité entre les collègues à travers l'organisation des retraites professionnelles et « after Work.</li> </ul>
<b>Former les leaders Communautaires/CLPA et Staff Partenaires techniques/Entreprises sous-traitantes/ Formateurs intervenants sur le MGP</b>	Amélioration des connaissances des parties prenantes sur le MGP	Faible appropriation du MGP par les parties prenantes	Effectuer des sensibilisations régulières des parties prenantes sur le MGP
<b>Traiter les plaintes enregistrées selon les exigences du MGP</b>	<p>Bonne utilisation du MGP par les PA</p> <p>Les plaintes exprimées par les PA sont enregistrées et traitées.</p>	Refus des PA d'utiliser le MGP par peur de représailles	Sensibiliser les PA sur les dispositifs de plaintes anonymes prévues par le MGP

## 6.2 Analyse des impacts du projet PULCCA sur les peuples autochtones

Le présent plan vient en régularisation en vue de documenter la situation de la prise en compte des peuples autochtones aux avantages du projet PULCCA. Ce plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PPA) est mis sur une durée d'un an (Janvier -décembre 2025), plutôt que sur six mois (Juin-Décembre 2025). La mise en œuvre du PULCCA est susceptible d'entraîner des impacts aussi bien positifs que négatifs sur les conditions de vie et la culture des PA. **6.2.1**

### ***Analyse des risques et impacts positifs du projet PULCCA***

Les risques et impacts positifs du PULCCA ont été compilés en se basant sur le CGES, le CPPA et les résultats des entretiens avec les parties prenantes, les consultations avec les 08 communautés PA cibles ainsi que la revue documentaire.

#### ***Amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire<sup>3</sup>***

Les activités projetées dans la composante 2 (fourniture d'intrants tels que des variétés de semences améliorées résistantes à la sécheresse, des engrais et des outils de base pour la production primaire, y compris l'irrigation à petite échelle, fourniture d'équipements post-récolte et de valorisation, en mettant l'accent sur les équipements fonctionnant à l'énergie solaire, développement des infrastructures, acquisition et distribution d'intrants, d'équipements et d'infrastructures spécifiques aux deux sous-secteurs, appui au développement de la gestion post-récolte et de la transformation des produits pastoraux et de la pêche, assistance technique pour soutenir l'élevage durable) sont orientées principalement vers l'amélioration de la productivité agricole et par conséquent de la sécurité alimentaire. Pour bonifier cet impact positif, les mesures ci-après peuvent être mises en œuvre dans le cadre du projet PULCCA :

- Acquisition des intrants biologiques, moins polluants et homologués ;
- Distribution équitable des intrants aux bénéficiaires ;
- Sensibilisation des bénéficiaires sur l'utilisation raisonnable des intrants ;
- Vulgarisation des techniques agricoles durables.

#### ***Stimulation de l'économie locale***

Les activités telles que les TMC aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide et l'alimentation scolaire d'urgence et jardin potager (HGSP) contribueront à la stimulation de l'économie locale. En effet, l'argent reçu par les ménages pourra entre autres être utilisé pour l'achat des produits nécessaires à l'alimentation du ménage.

Ces aliments seront achetés localement. Les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) contribueront également à renforcer cet impact. A cet effet, il faudra :

---

<sup>3</sup> CGES PULCCA, 2022

- Sensibiliser les bénéficiaires afin qu'ils utilisent les ressources issues des Transfert Monétaires Conditionnés (TMC) pour s'approvisionner sur le marché local ;
- Accompagner les ménages et veiller à l'utilisation rationnelle des ressources issues des TMC à travers le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) par exemple.

### ***Création d'emplois***

Les travaux prévus dans le cadre de PPA (Constructions des infrastructures routières et de stockage/ production de produits agricoles) contribueront à la création d'emplois au niveau local. Cet impact aura un effet positif sur l'exode rural et les conditions de vie des peuples autochtones.

Les mesures de bonification ci-après sont proposées pour la gestion de cet impact :

- Recruter prioritairement des locaux pour les travaux et s'assurer que les PA sont pris en compte dans les recrutements
- Sensibiliser les populations riveraines sur les opportunités d'emplois ;
- Assurer la transparence dans la procédure de recrutement des employés ;
- Impliquer les autorités traditionnelles dans le recrutement des employés ;
- Établir des contrats de travail avec tous les employés impliqués dans le projet ;

### ***Amélioration de la résilience des populations face aux chocs climatiques***

L'amélioration de la gestion de l'eau et de la résilience se concentrera sur la réhabilitation/construction de canaux d'irrigation, de micro-barrages et de bassins d'eau, de réservoirs d'eau étagés et de puits à ciel ouvert et les activités développées prévues dans le cadre de la composante 3 contribueront à l'amélioration de la résilience des populations aux chocs climatiques. Les mesures de bonification ci-dessous sont proposées pour accompagner la manifestation de cet impact :

- Organisation des communautés pour la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources en eau au niveau locale ;
- Mise à disposition régulière des informations agrométéorologiques aux producteurs.

D'autres risques et impacts positifs ci-dessous listés sont également attendus du PULCCA.

- Amélioration des conditions de vie des PA femmes, hommes et enfants
- Réduction de l'occurrence des cas de malnutrition ;
- Amélioration de l'accès à la nourriture en quantité et de qualité ;
- Réduction de la mortalité infantile dû à la malnutrition ;
- Augmentation des capacités de production des agriculteurs bénéficiaires
- Accroissement des volumes de produits agricoles commercialisés ;
- Renforcement de la résilience économique des ménages et des communautés ;
- Augmentation des unités de transformations agroalimentaires

- Amélioration de la qualité des unités de transformations agricoles ;
- Amélioration de l'accessibilité des produits au marché ;
- La création d'activités génératrices de revenus (AGR).
- Réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques des PA ;

### ***6.2.2 Analyse des risques, impacts négatifs du projet PULCCA et mesures d'atténuation***

Les risques et impacts négatifs du PULCCA ont été compilés en se basant sur le CGES, le CPPA et les résultats des entretiens avec les parties prenantes, les consultations avec les 08 communautés PA cibles ainsi que la revue documentaire. Ainsi, on retrouve entre autres :

#### **La perte de certaines valeurs culturelles des PA**

L'un des impacts positifs attendus de ce projet est la résilience économique des PA. Cette dernière pourrait entraîner un changement plus rapide du type d'habitat dans les villages/hameaux cibles et des conditions de vie des PA. Toutefois, il convient de noter que ce résultat sera observé suite à une plus grande implication des PA dans les activités du projet. Cette situation pourrait amener les PA à passer plus de temps au village, avec une possible augmentation de la tendance à la sédentarisation. Il est de grande notoriété que les PA tirent l'essentiel de leur subsistance en forêt et le savoir ancestral des PA se transmet essentiellement par la parole et la pratique lors des séjours en forêt. Moins de séjours ou des séjours plus courts en forêt laissent supposer une perte de certaines des valeurs culturelles des PA. Les consultations avec les PA ont révélé des savoirs en matière de chasse, cueillette, pêche, pratiques funéraires, la danse traditionnelle, artisanat (la fabrication des éventails...). Certaines valeurs culturelles des PA sont moins connues de nos jours, il est donc important pendant la mise en œuvre du projet PULCCA, de veiller à ce que ce dernier ne contribue pas à renforcer la perte des valeurs culturelles des PA.

Au rang des mesures d'atténuation identifiées en vue palier la situation, figurent les sensibilisations des PA sur l'importance de la préservation de leur culture.

#### ***Conflits avec les communautés Bantous***

L'appui fait aux PA dans la mise œuvre du projet pourrait susciter la convoitise et la jalousie des communautés voisines avec lesquelles ils cohabitent (notamment les Bantous) créant ainsi des tensions, des accaparements de champs, bétails et enclos...Des mesures d'atténuation visent à sensibiliser les Bantous et les PA sur l'importance du vivre ensemble, encourager les PA à signaler les abus et régler les plaintes conformément aux termes du mécanisme de gestion des plaintes.

#### ***Abandons des champs, bétails et étangs par les PA***

Les PA de la zone du projet sont essentiellement des semi nomades. Ils vivent principalement au village (Massiang) ou en forêt (Zoguella) avec des incursions fréquentes en forêt ou au village. Les

échanges avec certaines communautés PA ont révélé l'abandon des troupeaux de chèvre obtenus dans le cadre du projet PRODEL au village lors des séjours en forêt. Cette situation a eu pour corolaire le vol des chèvres par les voisins bantous. Afin de pallier à cette situation, il est important de :

- Sensibiliser de manière continue les PA sur l'importance d'un suivi régulier du bétail
- Faire un suivi plus rapproché avec les PA afin d'encadrer la mise en œuvre des solutions adoptées afin de pallier les pertes de récolte, bétail lors des incursions en forêt.

### ***Risque d'intoxication alimentaire des élèves par les aliments distribués<sup>4</sup>***

Les activités liées à l'alimentation scolaire d'urgence et jardin potager (HGSF) sont susceptibles de provoquer des intoxications alimentaires aux élèves. De nos échanges avec la FAO, il ressort que des situations pareilles ont déjà été observées dans le passé lors de l'implémentation des activités similaires dans le cadre d'autres projets. Pour prévenir ce risque les mesures suivantes sont à mettre en œuvre :

- Vérification des aliments à distribuer aux bénéficiaires par des laboratoires agréés ;
- S'approvisionner auprès des fournisseurs agréés ;
- Veiller au stockage des aliments dans le respect strict des bonnes pratiques en la matière

### ***Augmentation des cas de VBG, EAS, HS<sup>5</sup>***

Les principaux bénéficiaires du projet sont les femmes. Les activités telles que les TMC et autres appuis qui sont envisagés dans le cadre de la mise en œuvre du projet sont principalement orientées vers les femmes. Cette vision qui promeut l'égalité entre les sexes risque de perturber l'équilibre socioculturel dans les régions d'intervention du PULCCA. Ceci pourra entraîner des VBG/EAS/HS dans les localités ciblées par le projet. Les mesures d'atténuation ci-après peuvent être prise pour pallier cet impact :

- Sensibiliser les communautés sur les effets des VBG/EAS/HS ;
- Mettre en place un système de remontées des cas de VBG/EAS/HS enregistrés en associant éventuellement les relais communautaires ;
- Faire signer les codes de conduite à tout le personnel impliqué dans la mise en œuvre des activités opérationnelles du PULCCA ;
- Sensibiliser les femmes sur leur rôle dans la gestion du ménage afin de prévenir tout débordement d'autorité ;
- S'inspirer de l'expérience du Projet Filets Sociaux (PFS) dans le cadre de la mise en œuvre des activités relatives aux TMC et THIMO.

---

<sup>4</sup> CGES PULCCA, 2022

<sup>5</sup> CGES PULCCA, 2022

- Inclure parmi les exigences E&S dans les DAO, les codes de conduites et la nécessité d'avoir des personnels dédiés VBG/EAS/HS.

Une mauvaise gestion des VBG pourrait causer plus de problèmes dans la mise en œuvre du PULCCA. Il serait nécessaire que le mécanisme de gestion des plaintes relatif aux VBG puisse être diffusé auprès des PA et autres parties prenantes et mis en œuvre rigoureusement.

### ***Consommation excessive d'alcool et des stupéfiants par les PA suite à l'augmentation de leurs revenus***

L'augmentation de la résilience économique des PA risque d'avoir pour corollaire une augmentation de la consommation de l'alcool au sein de la communauté. Comme mentionné plus haut, la consommation effrénée de l'alcool a pour conséquence l'ivresse ainsi que l'augmentation de l'occurrence des VBG dans les villages /Campements des PA et des cas de violences sexuelles sur les femmes PA. Les principales mesures d'atténuation envisagées sont :

- Les sensibilisations des PA sur les méfaits et conséquences de la consommation excessive d'alcool
- Les sensibilisations des bantous sur les VBG et risques associés

### ***Risque de propagation des IST et VIH/SIDA en cas de non-respect des méthodes pratiques de prévention au moment des travaux***

L'accroissement des revenus des travailleurs peut conduire à la dépravation des mœurs dans les localités ciblées engendrant un développement de la prostitution. Ces pratiques peuvent favoriser la propagation des IST/VIH/SIDA au sein des localités ciblées.

Les mesures ci-après peuvent être mis en œuvre pour prévenir et gérer ce risque :

- Sensibiliser les employés et les populations sur les IST/VIH-SIDA ;
- Encourager les populations à connaître leur statut sérologique ;
- Prendre en charge en toute discrétion les travailleurs déclarés séropositifs ;
- Rendre disponible les préservatifs et les antirétroviraux (ARV) ;
- Organiser des campagnes de distribution gratuite des préservatifs aux filles de la localité et aux employés
- Sensibiliser les filles et les employés sur les grossesses non désirées ;
- Appuyer les boutiquiers locaux dans la vente des préservatifs

### ***Délinquance juvénile et dépravation des mœurs***

La délinquance juvénile et la dépravation des mœurs sont observées dans la zone d'intervention du projet et sont causées entre autres par l'acculturation et le suivi approximatif (démission des parents, carences affectives) des enfants par leurs parents. La délinquance juvénile et la dépravation

des mœurs seront accentuées par les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Ces phénomènes sont marqués par une consommation effrénée d'alcool et de drogues qui entraînent des comportements déviants de toutes sortes. C'est ainsi qu'on a observé ce dernier temps des phénomènes de vol, d'agressions verbales et physiques, et même des meurtres. Le PULCCA devra donc collaborer avec les services qui luttent déjà contre la délinquance juvénile et la dépravation des mœurs.

## **7. Les estimations de coûts, le plan de financement, le calendrier ainsi que les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du Plan pour les Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.**

### **7.1 Les estimations de coûts, le plan de financement, le calendrier du Plan pour les Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.**

Le projet PULCCA est un projet d’urgence sur 03 ans. Du fait de nombreux retards enregistrés, les activités bénéfiques aux peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées sont mises en œuvre depuis janvier 2025 et ce jusqu’en décembre 2025. En effet, à la fin 2024, les contrats avec les partenaires techniques FAO et PAM ont été revus en vue de rajouter les activités du projet PULCCA susceptibles d’avoir un impact sur les conditions de vie et la culture des PA. La mise en œuvre du PPA a débuté en janvier 2025 et un ciblage au profit des PA a été effectué par les deux partenaires, des cibles et budgets de mise en œuvre des différentes activités ont été identifiés et sont capitalisés dans le présent PPA.

PAM : 08 communautés PA ciblées : Lomie, Manam, Kamelone, Momboua, Yola, Lokomo SEBC, Koumela et Salapoumbé

FAO : 06 communautés PA ciblées : Gari-Gombo, Mikel et Mbol\_12 (département de la Boumba-et-Ngoko), Mayos (département du Haut-Nyong), ainsi qu’Akoum et Nyamtimbi (département de la Kadey)

Au premier trimestre 2025, une grille d’évaluation de la prise en compte des exigences de la NES 7 en termes de mécanismes de consultation des PA, prise en compte des groupes vulnérables, mise en œuvre des activités du PULCCA, défis rencontrés, solutions envisagées... a été élaborée et transmise aux partenaires techniques pour le compte du suivi du trimestre 1 (Annexe 1).

En avril 2025, les premiers rapports de mise en œuvre du PPA ont été transmis au PIU par les partenaires et un rapport de synthèse élaboré. Le présent calendrier couvre donc l’année 2025 au cours de laquelle le PPA est mis en œuvre. Au terme du Trimestre 1 de 2025, les mesures additionnelles recommandées par les parties prenantes (PAM et FAO) à l’issue du suivi du trimestre 1 ont fait l’objet d’un second tableau de suivi qui sera transmis en même temps que le cadre logique du PPA aux partenaires techniques pour le compte du suivi de la mise en œuvre au Trimestre 2.

Le coût de mise en œuvre du présent PPA s’élève à 120 817 091 FCFA pris en charge directement par le projet.

Le tableau ci-dessous présente le calendrier de mise en œuvre du projet.

**Tableau 3 : Calendrier de mise en œuvre du PPA du projet PULCCA**

Axe Stratégique /Activité		Année 2025				Coût en Francs CFA
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	
<b>Axe Stratégique 1 : Amélioration de la résilience alimentaire et économique des PA</b>						
1	Effectuer des Transferts Monétaires Conditionnels (TMC) aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide					3,000,000
2	Identifier les espaces qui seront utilisés par les PA pour la mise en œuvre des activités (Champs, étangs, enclos...)					7500750 8 000 000
3	Soutien à la mise en place de petites unités de production agricole familiales					3,958,500
4	Acquérir et distribuer les kits de production agricoles					37 437 225 3 978 000
5	Acquérir et distribuer les kits de petits ruminants au profit des bénéficiaires					19 323 216
6	Mise en place de petites unités d'élevage et d'étangs piscicoles.					3,958,500
7	Mise en place des activités de soutien aux petits exploitants, c'est-à-dire la gestion de la post-récolte et des entrepôts.					5,690,000
8	Participation aux associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA)/AVEC					1,000,000
<b>Axe Stratégique 2 : Aménagement des infrastructures de transport et de production</b>						
9	Installation d'infrastructures essentielles sur les routes menant aux bassins de production alimentaire afin de faciliter le transport des personnes et des denrées alimentaires.					1,600,500
10	Construction de petits entrepôts Communautaires					3,237,400
11	Construction de petits ponts, de ponceaux, de canaux, de biefs					1,820,000
12	Construction de points de rétention d'eau					1,500,000
13	Réhabilitation et nettoyage des étangs communautaires (artificiels) pour la pisciculture et l'abreuvement du bétail.					9,404,000
14	Restauration et assainissement des pâturages pour l'alimentation du bétail					2, 500, 000

Axe Stratégique /Activité		Année 2025				Coût en Francs CFA
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	
<b>Axe Stratégique 3 : Renforcer les capacités des bénéficiaires PA et de l'administration sur les sujets pertinents</b>						
5	Organiser des formations sur les techniques de production agropastorales durables au profit des bénéficiaires					3 500 000
<b>Axe Stratégique 4 : Amélioration du vivre ensemble entre Bantou -PA</b>						
7	Suivi et évaluation du projet					3000000
7	Former Les Leaders Communautaires PA/Entreprises sous-traitantes/Partenaires de mise en œuvre sur le mécanisme de gestion des plaintes					RAS
8	Traiter les plaintes enregistrées selon les exigences du MGP					400 000

## 7.2 Les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du Plan pour les Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.

La mise en œuvre du PPA relève de la responsabilité des partenaires FAO et PAM. Le suivi de la mise en œuvre du PPA est du ressort de la cellule de mise en œuvre du projet (UGP). Une grille d'évaluation (Annexe 1) du niveau de mise en œuvre du projet a été élaborée et devra être remplie trimestriellement par les partenaires de mise en œuvre et validés par l'UGP à une fréquence trimestrielle.

La grille d'évaluation met en exergue toutes les exigences en matière de ciblage, de méthodes de consultation des peuples autochtones, d'activités du projet, prise en compte des différentes couches sociales dans le groupe des peuples autochtones...La grille prévoit des commentaires en lien avec chaque question et dans le cas où les activités menées sont jugées insatisfaisantes, des mesures supplémentaires sont identifiées. La matrice de suivi trimestriel des activités issue du cadre logique du projet est donc chaque mois annexé d'un tableau récapitulatif des recommandations issues du suivi du trimestre précédent afin de s'assurer que les partenaires mettent en œuvre les recommandations effectuées précédemment. L'UGP est chargé du suivi de la mise en œuvre de ces mesures à distance (via les rapports) et lors des missions terrain de suivi.

Sur le plan externe, le suivi sera réalisé par le Chef Service de l'Action Sociale du Ministère des Affaires Sociales et les délégations départementales du MINADER. Des supervisions éventuelles de la Banque Mondiale pourront également être effectuées à la demande.

De manière opérationnelle, le staff terrain des partenaires de mise en œuvre FAO et PAM devront effectuer un suivi de proximité auprès des PA bénéficiaires en vue de s'assurer de la bonne mise en œuvre des différentes activités. Ce suivi permettra également d'identifier ou recueillir les informations relatives aux défis rencontrés afin de trouver les solutions permettant d'y pallier. Le suivi de la mise en œuvre des activités du PPA donnera lieu à la rédaction des rapports d'activités. Les rapports trimestriels fournis par les partenaires techniques feront l'objet d'une synthèse par l'UGP et seront transmis à la Banque Mondiale.

**Le Chef Service de l'Action Sociale (SASO)** sera le représentant du MINAS dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PPA. En effet, les SASO sont de par leurs fonctions en charge de l'encadrement et la mise en œuvre des actions gouvernementales dédiés aux PA. A ce titre, ils assisteront quand nécessaire, les partenaires techniques dans la mise en œuvre des activités et pourront ainsi faire valoir leurs expériences. Les SASO pourront également être mobilisés par l'UGP dans le cadre des missions de suivi.

**Les chefs Secteurs Agricoles (CSA) :** Le MINADER est le ministère de tutelle du projet PULCCA. Les CSA sont les représentants du MINADER dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi du PPA au niveau local. Ils pourront aussi fournir un appui aux partenaires de mise en œuvre (FAO et PAM) en cas de besoin. Ils pourront également être mobilisés par l'UGP dans le cadre des missions de suivi.

**UGP :** Les membres de l'UGP ont la charge du suivi de la mise en œuvre du PPA. L'UGP pourra dans ce cadre, faire un suivi à distance (lecture rapports d'activités et retours éventuels) et de proximité (Missions terrain de suivi). Dans ce dernier cas, l'UGP peut se faire accompagner des agents de terrain du MINADER et du MINAS. L'UGP sera également impliqué dans certaines activités du PPA à l'instar des sensibilisations sur le MGP.

**La Banque Mondiale** pourra éventuellement effectuer des missions de suivi de la mise en œuvre du PPA dans les villages cibles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPA, les partenaires techniques pourront aussi selon le besoin solliciter l'intervention d'autres parties prenantes jugées pertinentes.

## **7.2 La participation des peuples autochtones dans le cadre de la mise en œuvre du projet PULCCA**

Les peuples autochtones identifiés par les partenaires techniques FAO et PAM vont être les principales cibles de la mise en œuvre du PPA. Il s'agit pour le PAM de 08 villages à l'instar de Lomie, Manam, Kamelone, Momboua, Yola, Lokomo SEBC, Koumela et Salapoumbé. Pour le FAO, il s'agit des villages Gari-Gombo, Mikel et Mbol\_12 (Département de la Boumba-et-Ngoko), Mayos (département du Haut-Nyong), ainsi qu'Akom et Nyamtimbi (département de la Kadey),

soit au total 06 villages. 14 villages vont donc accueillir des activités dans le cadre du projet PULCCA.

Les peuples autochtones jouent un rôle central dans le cadre de ce PPA. Il est question pour eux de se rassurer que toutes les activités planifiées dans le cadre du présent PPA soient mises en œuvre conformément aux exigences de la norme 7. Les peuples autochtones disposent également d'un mécanisme de gestion des plaintes visant à faire entendre leurs plaintes.

Les consultations avec les peuples autochtones ont fait ressortir les défis linguistiques (faible appropriation de la langue française). De ce fait, il est important que les consultations et les échanges se fassent dans la langue Baka ou encore la langue locale du village le plus proche et comprise des PA. Dans le cas où le staff des partenaires techniques ne dispose pas de cette compétence, des ONG désignées par les PA ou encore des personnes ressources disposant de cette compétence pourront être mobilisées.

La société autochtone est une société essentiellement matriarcale. Il est important que les activités du PPA tiennent compte des différents groupes sociaux dans le partage des bénéfices du projet.

Les peuples autochtones consultés ont manifesté le souhait d'un suivi de proximité, il est important que les partenaires techniques tiennent compte de cette préoccupation dans la mise en œuvre.

Les peuples autochtones sont essentiellement semi nomades malgré des efforts de sédentarisation de plus en plus fréquents, il est important de tenir compte de cette dimension dans la planification des activités du PPA.

## **8. Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées**

Le présent mécanisme de gestion des plaintes est issu du cadre de Planification des peuples autochtones élaboré pour le PULCCA ainsi que du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PULCCA. Il a été renforcé lors des consultations avec les PA.

### **8.1 Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes**

Le mécanisme de résolution des griefs pour recevoir les plaintes et enregistrer les préoccupations desdites Communautés sont liées à la performance environnementale et sociale du client, et pour faciliter la recherche de solutions.

### **8.2 Les types de plaignants**

Dans le cadre de ce PPA, nous pouvons distinguer 02 types de plaignants :

Les bénéficiaires directs du PPA : Ce sont les PA qui ont été ciblés dans le cadre d'une ou de plusieurs activités du projet (agriculture, élevage, TMC, pisciculture...). Ils peuvent être des personnes ou des ménages.

Les non bénéficiaires : Ce sont les autres parties prenantes qui ne sont directement ou indirectement concernées par le Projet. Il s'agit entre autres des PA (personnes ou ménages) n'ayant pas bénéficié du projet, populations Bantous voisins ou non, leaders/chefs de village,

### **8.3 Typologie de plaintes**

Les plaintes concernées par le MGP peuvent être des requêtes, des revendications/réclamations, des accusations (arnaques, vols, escroqueries), violences de tous types, mauvais traitements, blocage, discriminations, agressions, exploitations, ... Selon le contexte, ces plaintes pourront être jugées fondées/recevables ou non. Si elles sont jugées fondées, elles pourront alors faire l'objet d'un traitement.

### **8.4 Le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)**

De façon concrète, un Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) devra être mis en place dans chaque commune retenue pour les interventions en faveur des PA. Ce comité pourrait être constitué du :

- Cadre chargé des communautés de la commune
- Délégué d'arrondissement de l'agriculture et du développement rural ou chef de Poste Agricole
- Délégué d'arrondissement de l'élevage, des pêches et des industries animales ou Chef de Centre Zootechnique et Vétérinaire

- Un représentant du service départemental du cadastre
- Un représentant du service département des forêts et de la faune.
- Un représentant de la communauté ou de la Société civile

## **8.5 Traitement des Plaintes pendant la phase de mise en œuvre du Projet**

Le processus de traitement des plaintes va être articulé autour de 04 principales actions :

- o Enregistrement des plaintes
- o Traitement et réponses aux plaintes
- o Recours
- o Clôture et archivage

### ***8.5.1 Enregistrement des plaintes***

Les plaintes seront enregistrées au niveau du chef de campement par un agent commis à cet effet (membre du campement dynamique qui sait lire et écrire). Cette plainte pourra être écrite ou verbale. Dans le cas où la plainte est écrite, elle sera tout simplement enregistrée dans un registre logé à la chefferie du campement. Dans le cas où elle est verbale, elle sera tout d'abord rédigée par un agent commis à cet effet sur la base des déclarations du plaignant. Les plaintes seront ensuite remontées au niveau du cadre chargé des communautés et de l'UGP/Partenaire technique. La plainte doit mentionner :

- La date du jour
- Le nom du plaignant si ce dernier ne requiert pas l'anonymat
- L'objet de la plainte
- Les faits

La fiche d'enregistrement des plaintes figure en annexe 2.

Toutes les plaintes reçues qu'elles soient jugées pertinentes ou pas doivent faire l'objet d'un enregistrement dans le registre des conflits. Le registre doit mentionner la date de réception de la plainte, le nom du plaignant, l'objet de la plainte, la suite accordée à la plainte, les étapes de sa résolution et le statut de la plainte (en cours de résolution ou clôturée). Toutes les preuves liées à la résolution des différentes plaintes retenues doivent être archivées.

### ***8.5.2 Traitement et réponses aux plaintes***

La résolution à l'amiable des plaintes sera la voie de prédilection pour la gestion des plaintes. Les plaintes seront traitées au niveau du campement concerné en fonction de leur nature par le chef de campement assisté de ses conseillers, puis notifié aux différentes parties sans menace ni intimidation. Le CLGP et l'UGP devront être informés des résolutions adoptées pour chaque plainte. En fonction de l'ampleur de la plainte, le problème pourra être directement traité au niveau du CLGP. En cas de nécessité, l'intervention de l'UGP et des partenaires de mise en œuvre (PAM,

FAO) sera sollicitée. Le recours au CLGP ou à l'UGP devra se faire respectivement au cas où le plaignant ne trouve pas satisfaction dans les résolutions prises au niveau du campement ou au niveau du CLGP. Compte tenu des capacités limitées de certains PA à parler la langue française, il est important que la langue utilisée dans le cadre de l'enregistrement et du traitement des conflits soit culturellement appropriée.

### ***8.5.3 Recours à la justice***

Si le désaccord persiste entre les parties ou alors si la réponse apportée par le projet ne satisfait pas l'une des parties, la justice peut être sollicitée pour trancher définitivement le différend. Cependant cette voie sera empruntée après épuisement de toutes les tentatives de résolution à l'amiable des plaintes.

### ***8.5.4 Clôture et archivage***

Après la résolution de la plainte, les mesures ou décisions ayant été adoptées pour le règlement du différend seront documentées et archivées au niveau du service action sociale du MINAS et du partenaire technique.

## **8.6 Traitement des plaintes relatives aux Violences Basées sur le Genre**

Dans le cadre des plaintes relatives aux VBG, les principes de confidentialité, sécurité doivent primer. Il s'agit avant tout de mettre en place une atmosphère isolée qui permette au plaignant ou à la plaignante de se confier en toute transparence. Des points focaux VBG vont être identifiés et formés pendant la phase de mise en œuvre du projet. Les plaintes relatives aux VBG sont effectuées auprès des points focaux VBG des partenaires de mise en œuvre. Une fois informé, le partenaire technique dispose d'un délai de vingt-quatre 24 heures pour informer l'UGP qui lui-même dispose d'un délai identique pour informer la BM de la réception d'une plainte pour VBG. Dans un délai de vingt-quatre (24) heures après cette information, des investigations doivent être diligentées en vue de faire la lumière sur les faits.

Les plaintes pour VBG peuvent être anonymes ou pas dépendant du plaignant ou de la plaignante. Il peut s'agir de cas de harcèlement en milieu professionnel (par les travailleurs des partenaires de mise en œuvre, entreprises sous-traitantes...) ou en milieu local (autres bénéficiaires du projet ou non)

Les plaintes relatives aux VBG sont généralement sensibles et leur traitement doit se faire dans la discrétion et le respect. Tous les cas de VBG/EAS/HS seront documentés, mais resteront confidentiels afin de préserver la confidentialité de la victime. Dans ce cas, le MGP servira principalement à :

- Référer les plaignants/victimes aux services d'aide (service psychosocial, judiciaire, santé,
- MINAS et MINPROFF, etc.) ;

- Enregistrer la résolution de la plainte.
- Archiver toutes les preuves relatives à la plainte

### **8.7 Sensibilisation sur le MGP**

Des sensibilisations sur le MGP vont être organisées par l'UGP et les partenaires de mise en œuvre au profit des PA cibles. Ces sensibilisations doivent se faire selon une démarche culturellement appropriée. Ces sensibilisations devront aussi s'étendre au personnel des entreprises sous-traitantes et formateurs...

Dans le cas des VBG, les points focaux VBG au sein des équipes des partenaires cibles recevront une formation appropriée sur les mécanismes d'identification et de gestion des cas de VBG/EAS/HS.

### **8.8 Suivi évaluation du MGP**

Le suivi et l'évaluation du MGP visent à analyser l'état de la mise en œuvre des conclusions des différentes étapes du processus de résolution des plaintes. Cependant, ils devraient conduire à promouvoir une résolution efficace des plaintes dans les meilleurs délais, mais aussi et surtout, l'implication du CLGP et d'autres acteurs du projet, cela par la collecte et l'analyse systématique de toutes les informations liées aux différents procès-verbaux de constats, des réunions de conciliation, de négociation, dans le but de vérifier la conformité de la mise en œuvre des solutions proposées.

Afin de déterminer le bon fonctionnement du MGP, il est toujours bien de le soumettre à un examen périodique. Cet examen devrait permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre du mécanisme sur la base des solutions proposées devant les problèmes traités. Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre en impliquant les organisations communautaires de base afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposer des mesures correctives.

Cette évaluation sera faite via une enquête auprès des PA et les résultats seront publiés et diffusés pour information du grand public.

## 9. Mécanismes et indicateurs adaptés au projet pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées

### 9.1 Cadre logique du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées

Le cadre logique ci-dessous présente l'ensemble des activités prévues au profit des peuples autochtones dans le cadre du projet PULCCA. Il renseigne sur les cibles, des différentes activités, les indicateurs, les sources de vérification, le partenaire technique impliqué dans la mise en œuvre du projet (FAO ou PAM), les intervenants potentiels ainsi que le coût de l'activité. Ce tableau constitue la principale ressource pour le suivi de la mise en œuvre du projet PULCCA.

#### **Tableau 4: Cadre logique du projet PULCCA**

Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires	
<b>Axe Stratégique 1 : Amélioration de la résilience alimentaire et économique des PA</b>						
1	Effectuer des Transferts Monétaires Conditionnels (TMC) aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide	Nombre de missions de l'utilisation des fonds perçus par les bénéficiaires organisées Nombre de communautés PA visitées Montant Total alloué aux TMC	8 missions organisées 8 communautés planifiées (Lomie, Manam, Kamelone, Momboua, Lokomo SEBC, Koumela, Salapoumbe)	Liste des Critères de sélection des bénéficiaires Liste des bénéficiaires de TMC Pièces justificatives justifiant la perception des fonds Rapports de suivi de l'utilisation des fonds perçus par les bénéficiaires Rapport de sensibilisation des PA sur les méfaits de l'alcool et les objectifs des TMC	PAM	MINAS, MINADER,
2	Identifier les espaces qui seront utilisés par les PA pour la mise en œuvre des	Nombre d'espaces délimités Nombre de champs créés	3 parcelles délimitées 1 champ de 3 ha 1 enclos	Rapports d'activités	UGP, FAO, PAM	MINAS, MINADER, Sous-Préfecture

Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
activités (Champs, étangs, enclos...)	Nombre d'étangs communautaires ouverts Nombre d'enclos construits Nombre d'espace fourragers construits	21 ha de surface céréalière délimitée 15 ha de terres ensemencées -08 hectares de champs fourragers identifié et ciblés			CTD
3 Soutien à la mise en place de petites unités de production agricole familiales	Nombre de petites unités de production agricole familiales ayant bénéficié d'un soutien Nombre de bénéficiaires concernés et accompagnés Productions effectuées par les bénéficiaires après la mise en place des unités de production	Pour les jardins communautaires 03 espaces délimités 01 champ de 3 ha 01 clôture 21 ha de surface céréalière délimitée 15 ha de champs ensemencés	Rapport d'activités  Rapport de sensibilisation des PA sur la gestion des stocks et des fonds	PAM	MINAS, MINADER MINEPIA
4 Acquérir et distribuer les kits de production agricoles	Critères de sélection des bénéficiaires Nombre de kits de production	150 kits de production agricoles	Facture d'achats des Kits de production agricoles	FAO	MINAS, MINADER,

	Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
		agricoles achetés et distribués Nombre de personnes (Hommes et Femmes) ayant bénéficié des kits Nombre de missions de suivi réalisées seuls ou avec les sectoriels	167 bénéficiaires Nombre d'hommes (99) Nombre de femmes (68) 18 Missions de suivi prévues	Fiches de décharges des kits de production agricoles par les bénéficiaires Nombre de femmes ayant bénéficié des kits Liste des bénéficiaires par village cible Photos des kits et moments des remise aux bénéficiaires Rapports d'activités		
5	Acquérir et distribuer les kits de petits ruminants au profit des bénéficiaires	Critères de sélection des bénéficiaires Nombre de kits petits ruminants achetés et distribués Nombre de personnes (Hommes et Femmes) ayant	33 bénéficiaires Nombre d'hommes (20) Nombre de femmes (13)	Facture d'achats des Kits de petits ruminants Fiches de décharges des kits petits ruminants par les bénéficiaires	FAO	MINAS MINEPIA

Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
	bénéficié des kits petits ru Nombre de missions de suivi réalisées seuls ou avec les sectoriels		Nombre de femmes ayant bénéficié des kits petits ruminants Liste des bénéficiaires par village cible Photos des kits et moments des remise aux bénéficiaires		
6	Mise en place de petites unités d'élevage et d'étangs piscicoles.  Critères de sélection des bénéficiaires Nombre de bénéficiaires concernés et accompagnés Nombre de petites unités d'élevage et d'étangs piscicoles. mis en place Données de production des petites unités d'élevage mises en place. Nombre de missions de suivi	2 bassins (250 m <sup>2</sup> et 500 m <sup>2</sup> ) réhabilités • 142 ouvriers recrutés • 08 séances de sensibilisation réalisées • 01 intervention réalisée 12 séances de sensibilisation des ouvriers à la sécurité sur les chantiers	Rapport d'activités  Fiches de suivi des bénéficiaires  Liste des bénéficiaires	PAM	MINAS MINEPIA

	Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
		réalisées seuls ou avec les sectoriels				
7	Mise en place des activités de soutien aux petits exploitants, c'est-à-dire la gestion de la post-récolte et des entrepôts.	<p>Nombre de formation sur la gestion de la post-récolte et des entrepôts organisées au profit des petits exploitants</p> <p>Critères de sélection des petits exploitants bénéficiaires des formations</p> <p>Nombre de femmes ayant pris part aux différentes formations</p> <p>Nombre de petits exploitants qui ont mis en œuvre les recommandations apprises lors de la formation</p>	08 séances sur l'après récolte organisés	<p>Rapports de formation</p> <p>Liste de présence aux formations</p> <p>Rapports de suivi des petits exploitants</p>	PAM	MINAS MINADER
8	Participation aux associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA)/AVEC	<p>Nombre de plaintes enregistrées</p> <p>Nombre d'associations villageoises d'épargne et de</p>	<p>10 groupes intégrés par les PA</p> <p>50 séances de sensibilisation au profit des PA et des Bantous</p>	<p>Registre des plaintes</p> <p>Rapports des sensibilisations sur le vivre ensemble menées</p>	PAM	MINAS MINADER

Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
	credit intégrées par les PA Nombre de femmes PA ayant intégré les VSLA/AVEC Nombre de sensibilisations organisées au profit des PA et des Bantous sur l'importance du vivre ensemble et le MGP	sur l'importance du vivre ensemble et le MGP	Rapport d'activités des associations Registre Association Liste des membres		
<b>Axe stratégique 2 : Aménagement des infrastructures de transport et de production</b>					
9	Installation d'infrastructures essentielles sur les routes menant aux bassins de production alimentaire afin de faciliter le transport des personnes et des denrées alimentaires. Nombre d'infrastructures mises en place dans les villages sélectionnés Nombre de travailleurs PA recrutés Nombre de sensibilisation effectuées au profit des travailleurs et PA sur les sauvegardes sociales et environnementales/ les VBG	02 pistes agricoles (178 m de long) à ouvrir 100 ouvriers à recruter 02 séances de sensibilisation à effectuer sur les sauvegardes 02 séances de sensibilisation à la sécurité sur les chantiers pour les ouvriers	Contrats de travail et bulletins de salaire du personnel recruté Rapports d'activités Rapports de sensibilisation au profit des travailleurs /PA sur les sauvegardes et les procédures développées (MGP...)	PAM	MINAS, MINADER MINEPDED CTD

	Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
		<p>Nombre de procédures relatives à la protection de l'environnement disponibles</p> <p>Nombre de sensibilisations effectuées au profit des travailleurs sur la sécurité dans les chantiers</p>		Manuel de procédures		
10	<p>Construction de petits entrepôts Communautaires</p>	<p>Nombre de petits entrepôts Communautaires construits</p> <p>Nombre de travailleurs recrutés</p>	<p>03 magasins à construire</p> <p>150 travailleurs à recruter</p> <p>03 séances de sensibilisation à mener</p> <p>01 procédure à élaborer</p> <p>06 séances de sensibilisation à effectuer au profit des travailleurs sur la sécurité dans les chantiers</p>	<p>Rapports de suivi d'activités</p> <p>Liste des personnes impliquées dans les travaux</p>	PAM	MINAS, MINADER,
11	<p>Construction de petits ponts, de ponceaux, de canaux, de biefs</p>	<p>Nombre de ponts, de ponceaux, de canaux, de biefs construits</p>	<p>01 ponceau (Passerelle de 98 m de long et 1,20 m de large)</p>	<p>Rapports de suivi d'activités</p> <p>Liste des personnes</p>	PAM	MINAS, MINADER, MINTP

Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
	Nombre de travailleurs recrutés Nombre de personnes impliquées Nombre de travailleurs recrutés Nombre de séances de sensibilisations organisées au profit des travailleurs recrutés Nombre de missions de suivis effectuées seuls ou avec les sectoriels	à construire construction 24 travailleurs PA recrutés 04 séances de sensibilisation effectuées 01 procédure de gestion de l'environnement élaborée 02 séances de sensibilisations effectuées au profit des travailleurs sur la sécurité dans les chantiers	impliquées dans les travaux		
12 Construction de points de rétention d'eau	Nombre de Points de rétention d'eau construits Nombre de travailleurs recrutés Nombre de séances de sensibilisation organisées au profit des travailleurs	02 points de rétention d'eau	Rapports de suivi d'activités Liste des personnes impliquées dans les travaux Rapports de sensibilisation + Fiches de Présence	PAM	MINAS, MINADER,

	Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
13	Réhabilitation et nettoyage des étangs communautaires (artificiels) pour la pisciculture et l'abreuvement du bétail.	<p>Nombre d'étangs communautaires réhabilités et nettoyés</p> <p>Nombre de personnes impliquées</p> <p>Nombre de travailleurs recrutés</p> <p>Nombre de séances de sensibilisations organisées au profit des travailleurs</p> <p>Nombre de missions de suivis effectuées seuls ou avec les sectoriels</p>	<p>02 étangs (250m<sup>2</sup> et 500m<sup>2</sup>) réhabilités</p> <p>142 travailleurs recrutés</p> <p>08 séances de sensibilisation effectuées</p> <p>01 procédure effectuée</p> <p>12 Séances de sensibilisation effectuées au profit des travailleurs sur la sécurité dans les chantiers</p>	<p>Rapports de suivi d'activités</p> <p>Liste des personnes impliquées dans les travaux</p> <p>Rapports de sensibilisation + Fiches de Présence</p>	PAM	MINAS, MINADER,
14	Restauration et assainissement des pâturages pour l'alimentation du bétail	<p>Nombre de pâturages restaurés</p> <p>Nombre de personnes impliquées</p> <p>Nombre de missions de suivis effectuées seuls ou avec les sectoriels</p>	<p>02 zones de pâturage restaurées (500 m<sup>2</sup>)</p> <p>0100 ouvriers recrutés</p> <p>01 séance de sensibilisation</p> <p>3 séances de sensibilisation des ouvriers à la sécurité sur les chantiers</p>	<p>Rapports de suivi d'activités</p> <p>Liste des personnes impliquées dans les travaux</p>	PAM	MINAS MINADER

Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires	
<b>Axe Stratégique 3 : Renforcer les capacités des bénéficiaires PA sur les sujets pertinents</b>						
15	Organiser des formations sur les techniques de production agropastorales durables au profit des bénéficiaires	Nombre de CEP au profit des bénéficiaires pour le renforcement de capacités Nombre de CEP mis en place au profit des bénéficiaires pour le renforcement de capacités	02  02	Rapports de formations +Liste de présence + Fiches d'évaluation des participants Manuel de formation Certificat de participation du personnel formé	FAO	MINADER MUTCARE ADESS AD+ MINEPIA
<b>Axe Stratégique 4 : Amélioration du vivre ensemble entre Bantou -PA</b>						
17	Gestion, suivi et évaluation du projet	Nombre de missions de suivi effectuées Nombre de villages PA visités Outils de collecte de données utilisés	02 missions de suivi effectuées	Rapports Missions de suivi Photos Grille de suivi utilisée Ordres de mission	UGP	MINAS, MINADER
17	Former Les Leaders Communautaires PA/PA/Entreprises sous-traitantes/Partenaires de mise en oeuvre sur le mécanisme de gestion des plaintes	Nombre de parties prenantes formés sur le MGP	32 leaders communautaires formés	Manuel de formation Liste des personnes formées Rapport de formation +	PAM et FAO UGP	MINAS,

Axe Stratégique /Activité	Indicateurs	Cibles	Sources de vérification	Responsables	Partenaires
			liste de présence Certificats de participation des bénéficiaires		
18 Traiter les plaintes enregistrées selon les exigences du MGP	Nombre de plaintes enregistrées Nombre de plaintes traitées et clôturées Nombre de plaintes avec traitement en cours	N/A	Registre de plaintes Preuves de traitement des plaintes	PAM et FAO	MINAS, MINADER

Comme précisé plus haut, une grille d'évaluation (Annexe 1) a été élaborée en vue de s'assurer du respect des exigences de la NES 7 par les partenaires techniques lors de la mise en œuvre des activités bénéfiques aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées. Cette grille comporte une section relative à la satisfaction du partenaire vis-à-vis des résultats obtenus. En cas de non-satisfaction, des mesures supplémentaires sont proposées et font l'objet d'une matrice complémentaire de suivi au cours du trimestre suivant.

## 9.2 Etablissement des rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées

Le présent plan vient en régularisation en vue de documenter la situation de la prise en compte des peuples autochtones aux avantages du projet PULCCA. Ce plan pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées (PPA) est mis sur une durée d'un an (Janvier -décembre 2025), plutôt que sur six mois (Juin-Décembre 2025). Les données relatives à la mise en œuvre du PPA sont collectées de manière régulière par les partenaires techniques en charge de sa mise en œuvre (PAM et FAO). Les rapports

de suivi de la mise en œuvre du PPA du projet PULCCA sont transmis à une fréquence trimestrielle à l'équipe de mise en œuvre. Des feedbacks sont alors renvoyés aux partenaires et une note de synthèse produite. A la fin de chaque trimestre, le cadre logique ainsi que la matrice résumant les mesures supplémentaires identifiées par le FAO et le PAM sont transmis à ces derniers pour remplissage et transmission au plus tard le 15 du premier mois du prochain trimestre. Les partenaires techniques peuvent faire des commentaires sur les matrices transmises.

### **9.3 Moyens de prise en compte des avis des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées touchés par le projet**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPA, les avis et suggestions des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées touchés par le projet sont recueillis par plusieurs voies : lors des missions relatives à la mise en œuvre des activités du PPA par les partenaires FAO et PAM ; ii) Echanges avec les équipes du MINAS et du MINADER lors des missions de suivi, iii) Echanges avec l'équipe de gestion du projet ou encore l'équipe de la Banque Mondiale lors des visites terrain. Les peuples autochtones peuvent aussi joindre le staff des partenaires techniques en cas d'urgence par voie téléphonique (L'évaluation sociale a révélé l'existence des téléphones dans certains campements).

*Annexe 1: Grille d'évaluation du niveau de mise en œuvre des exigences relatives à la mise en œuvre du PPA dans le cadre du PULCCA\_2025*

Ce guide est destiné aux partenaires de mise en œuvre du PULCCA dans la région de l'Est (FAO et PAM). Il vise à évaluer le niveau d'atteinte des exigences relatives à la mise en œuvre du PPA dans le cadre du PULCCA.

Conformément aux termes de référence précédemment élaborés, il est prévu :

- **Une évaluation préliminaire (Evaluation 1)** qui va faire le bilan des activités réalisées par les partenaires de mise en œuvre au profit des PA depuis le début de la phase de mise en œuvre du projet. Cette évaluation est prévue entre janvier et Mars 2025. Il s'agira pour chaque partenaire technique de remplir la présente grille d'évaluation.
- **Une deuxième (Juin 2025) et troisième évaluation (Septembre 2025)** seront effectuées tous les trimestres en vue d'actualiser les informations relatives au niveau de mise en œuvre du PPA du PULCCA. Elles auront pour support la grille d'évaluation, Version précédente, mise à jour au regard des mesures complémentaires identifiées précédemment.
- **Une évaluation finale** du niveau de mise en œuvre du PPA du PULCCA pour l'ensemble du projet sera effectuée en novembre 2025. Elle précisera aussi le budget de mise en œuvre des activités réalisées au profit des PA dans le cadre du projet.

**Vert : A checker et Remplir une seule fois, Noir : A remplir lors de chaque évaluation trimestrielle (Juin, Septembre et finale (Novembre 2025)).**

NB : La grille est à remplir par chaque partenaire technique. Le PIU est en charge de la validation des réponses apportées ainsi que des mesures complémentaires identifiées. Il est également en charge du suivi de cette activité (Fourniture grille d'évaluation actualisée, Rappel périodes d'évaluation et échéances, organisation des réunions de suivi avec les partenaires de suivi...).

Le PIU pourra effectuer une mission de suivi en cours de l'année en cours.

Après chaque évaluation, une version actualisée de la grille au regard des mesures complémentaires identifiées par les partenaires sera fournie par le PIU au plus tard 01 mois après réception de la grille remplie.

Les partenaires de mise en oeuvre devront veiller à joindre à la grille remplie les rapports d'activités pertinents.

Des réunions de clarification pourront être organisées par le PIU avec les partenaires de mise en oeuvre chaque trimestre après réception de la grille remplie.

**Evaluation N° : .....**                      **Date de soumission : .....** **Nom du**

partenaire technique :.....

N°	Elément à checker	Commentaires	Satisfaisant ou Non Satisfaisant	Si non satisfaisant, actions complémentaires à mener
<b>Objectif 1 : Veiller à ce que les peuples autochtones trouvées dans la zone géographique du projet soient consultées et bénéficient des retombées du projet</b>				
1	Quel est le ciblage avez-vous fait dans le cadre de ce projet ?			
2	Quels sont les critères qui vous ont permis de faire le criblage ?			
3	Votre ciblage est-il pertinent au regard du nombre de campements Baka existants dans les 03 départements ? HN : 58 campements, Kadey : 15 campements, Boumba et Ngoko : 52 campements Baka Tenons-nous compte des femmes ? Des jeunes ?			
4	Votre approche de consultation est-elle culturellement adaptée aux différentes catégories sociales (Hommes, Femmes, vieux, handicapés, jeunes...) ?			
5	Quels défis avez-vous rencontré en matière de consultation des PA ?			

N°	Elément à checker	Commentaires	Satisfaisant ou Non Satisfaisant	Si non satisfaisant, actions complémentaires à mener
6	Quelles sont les activités du PULCCA qui relèvent de votre responsabilité et sont réalisées au bénéfice des PA et avec eux ?			
7	Quels sont les départements ministériels avec lesquels vous collaborez dans le cadre de la mise en œuvre des différentes activités ?			
<b>Objectif 2 : Promouvoir au travers des activités du projet le total respect des droits, de la dignité, des aspirations, de l'identité, du genre, de l'intégration intergénérationnelle, de la culture et des moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles des Peuples autochtones</b>				
8	Les activités réalisées au profit des PA tiennent-elles compte de toutes les catégories sociales présentes localement (hommes, femmes, jeunes, vieux, personnes en situation de handicap, etc.) ? Si oui comment ?			
9	Ces activités tiennent-elles compte de la culture des PA ? Si oui comment ?			
10	Ces activités tiennent-elles compte des droits des PA ? Si oui comment ? culturellement appropriée ?			

N°	Elément à checker	Commentaires	Satisfaisant ou Non Satisfaisant	Si non satisfaisant, actions complémentaires à mener
11	Ces activités tiennent-elles compte des relations parfois ambiguës entre Bantou et PA ? Si oui comment ?			
12	Ces activités tiennent-elles compte des habitudes alimentaires des PA ? Si oui comment ?			
13	Ces activités tiennent-elles compte des modes de vie des PA ? (semi nomadisme....) Si oui comment ?			
14	Quels sont les moyens de communication mis en place avec les PA cibles du projet ?			
15	Quelle appréciation faites-vous de l'efficacité de ces moyens de communication ?			
16	Comment avez-vous procédé pour vous assurer que les activités du projet ne contribuent pas à renforcer les discriminations et les violences contre les PA ?			
17	Est-ce que vous disposez d'un mécanisme de gestion des conflits avec les PA ?			

N°	Elément à checker	Commentaires	Satisfaisant ou Non Satisfaisant	Si non satisfaisant, actions complémentaires à mener
18	Ce mécanisme est-il culturellement approprié ?			
19	Est-ce que les conflits déclarés avec les PA ont été résolus conformément aux termes de cette procédure ?			
<b>Objectif 3 : S'assurer que les peuples autochtones femmes soient intégrées dans les coopératives des zones géographiques du projet</b>				
20	Quelle est la proportion des femmes PA qui ont été intégrées dans les coopératives existant dans la zone du projet ?			
21	Si oui, qu'est ce qui a bien marché en lien avec cette intégration ?			
22	Quels sont les défis que vous rencontrez en lien avec cette activité ?			
23	Comment avez procédé pour assurer l'inclusion sociale entre bantous-PA dans les coopératives ?			
<b>Objectif 4 : Informer les peuples autochtones au sujet de conséquences négatives potentielles et tout autre impact positif potentiel</b>				
24	Est-ce que les impacts positifs du PULCCA sur les conditions de vie (moyens de subsistance, culture, VBG...) des PA ont			

N°	Elément à checker	Commentaires	Satisfaisant ou Non Satisfaisant	Si non satisfaisant, actions complémentaires à mener
	été identifiés avec le concours de ces derniers ? Si oui, quels sont-ils ?			
25	Est-ce que les impacts négatifs du PULCCA sur les conditions de vie des PA ont été identifiés avec le concours de ces derniers ? Si oui, quels sont-ils ?			
<b>Objectif 5 : Eviter les effets négatifs du projet sur les populations autonomes ou les minimiser, les atténuer et/ou les dédommager au cas où il n'a pas été possible de les éviter</b>				
26	Est-ce que des mesures de bonification des impacts positifs du PULCCA sur les conditions de vie des PA ont été identifiées ? Si oui, quels sont-elles ?			
27	Avez-vous obtenu le consentement préalable et libre donné en connaissance de cause des peuples autochtones cibles pour l'identification des mesures de bonification ?			
28	Toutes ces mesures de bonification font-elles l'objet d'une mise en œuvre ? Si oui, quelles sont les mesures qui ont déjà fait l'objet d'une mise en œuvre ?			
29	Quels sont les succès remportés ?			

N°	Elément à checker	Commentaires	Satisfaisant ou Non Satisfaisant	Si non satisfaisant, actions complémentaires à mener
30	Quels sont les défis rencontrés ?			
31	Quelles sont les mesures identifiées pour faire face à ces défis ?			
32	Ces mesures font-elles l'objet d'une mise en œuvre ?			
33	Est-ce que des mesures de mitigation/atténuation des impacts négatifs du PULCCA sur les conditions de vie des PA ont été identifiées ? Si oui, quelles sont-elles ?			
34	Avez-vous obtenu le consentement préalable et libre donné en connaissance de cause des peuples autochtones cibles pour l'identification des mesures de bonification ?			
35	Ces mesures de mitigation font-elles l'objet d'une mise en œuvre ? Si oui, quelles sont les mesures qui ont déjà fait l'objet d'une mise en œuvre ?			
36	Quels sont les succès remportés ?			
35	Quels sont les défis rencontrés ?			

N°	Élément à checker	Commentaires	Satisfaisant ou Non Satisfaisant	Si non satisfaisant, actions complémentaires à mener
36	Quelles sont les mesures identifiées pour faire face à ces défis ?			
37	Ces mesures font-elles l'objet d'une mise en œuvre ?			

**Commentaires du partenaire technique :** *(Toute information jugée pertinente par le partenaire)*

**Commentaires du PIU :** *\_(Toute information jugée pertinente par le PIU, Appréciation du niveau de mise en œuvre...)\_*

**Annexe 2: Fiche d'enregistrement et de traitement des plaintes1. Informations sur le CLGP/Organisation**

Date : \_\_\_\_\_

Zone du projet ou activité : .....

Personne ou Organisation ayant enregistré la Plainte :  
.....

Cordonnées : .....

Téléphone :  
.....

Zone/Quartier : .....

Commune/Département/Région :  
.....

Dossier N°.....

**2. Informations relatives à la Plainte**

**2.1. Détails du Plaignant**

Nom du Plaignant :  
.....

Adresse :  
.....

Téléphone:.....

Age :.....

Sexe:.....

Catégorie de personnes (vulnérables, travailleurs, bénéficiaires, autres) : .....

Commune /Quartier : .....

**2.2. Description de la Plainte :**

Date du dépôt de la Plainte :  
.....

Lieu d'occurrence de Plainte  
:.....

Détails de la Plainte  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....

Nom, Prénom et Signature du Plaignant

3. Observations du comité local de gestion des plaintes (CLGP) ou Organisation sur la plainte :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à : ....., le.....

Nom, Prénom et Signature du représentant du comité

4. Réponse du plaignant sur les observations du CLGP/Organisation :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le.....

Nom, Prénom et Signature du plaignant

5. Résolution proposée de commun en accord avec le plaignant

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le.....

Nom, Prénom et Signature du représentant du comité Nom, Prénom et Signature du plaignan

